

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Evaluation 2015-2018 Priorités 2018-2021

Ville de Saint-Jean (31240)

SOMMAIRE

Introduction

- I. Présentation du territoire et de sa population
- II. Rappel des axes du Projet Educatif et Social Local 2015-2018 et démarche de renouvellement 2018-2021
 - a. Les axes du Pedt 2015-2018
 - b. La démarche de renouvellement du PEdt

III. Diagnostic des volets éducatifs – Pedt 2015-2018

- a. Actualisation des données de population scolaire, enfance et jeunesse
 - 1.L'évolution de la population scolaire des 3-11 ans de 2012 à 2018
 - 2.L'évolution des populations scolaires Collège de 2021 à 2018
 - 3.L'évolution des publics périscolaires et extrascolaires
 - 4.Les publics ados de plus de 14 ans
- b. Diagnostic de PEdt 2015-2018 : rappel des objectifs principaux, réajustements opérés et pistes de réflexion dégagées
 - 1. Observer et analyser les évolutions des populations enfance et jeunesse
 - 2. Recentrer l'Enfance, Cœur de projet, sur ses fondamentaux
 - 3.Segmenter clairement les publics jeunesse et les fonctions des structures intervenant en direction des jeunes
 - 4. Fusionner un projet transversal d'animation en direction des familles et de l'intergénérationnel au sein des Granges, lieu emblématique du nouveau cœur de Ville de Saint-Jean

IV. PEdt 2018-2021 : les priorités

- a. Accompagner l'évolution de l'accueil des populations enfance
 - 1. Faire évoluer les patrimoines d'accueil enfance
 - 2. Soutenir et accompagner la cohérence des projets école / ALAE / ALSH
 - 3. Poursuivre la mobilisation des partenaires
- b. Structurer une politique jeunesse plurielle
- c. Renforcer les coopérations et le décloisonnement sur le projet phare « Les Granges »
- d. Traduire les intentions dans les projets pédagogiques (opérationnalisation)

V. Pilotage et évaluation dans le champ de l'Education

- a). Le Comité de Pilotage PEdt-projet global
- b). Conseil communal des parents d'élèves
- c). Commission scolarisation : à poursuivre autour de sujets élargis
- d). Ouvrir l'espace de partenariat MJC/Ville aux autres partenaires Jeunesse

Conclusion

Introduction

Depuis le diagnostic de territoire en 2011 qui s'est traduit par la mise en œuvre d'actions partenariales concertées, la Ville de Saint-Jean poursuit une logique et une démarche de **projet global**.

Ainsi, en 2015, cette volonté s'est confirmée dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif, social et culturel, cadre politique général dans lequel s'est inscrit le Projet Educatif de Territoire (PeDT), signé avec l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction départementale de la Cohésion sociale, pour une période de 3 ans.

Considérant qu'il est indispensable de mobiliser l'ensemble des ressources éducatives du territoire au service des publics accueillis, la Ville s'inscrit aujourd'hui, plus que jamais, dans une logique de **décloisonnement** de ses services et de ses actions, en s'appuyant également sur des partenariats, favorables à cette démarche.

Afin de garantir la cohérence dans la démarche et les actions mises en œuvre, la Ville a confié le pilotage à **un seul organe**, tant pour le Contrat Enfance Jeunesse CAF, le Projet Educatif, social et culturel que pour le Projet Educatif Territorial qui intègrent les mêmes acteurs et partenaires de la Ville.

Saint-Jean conçoit donc son projet éducatif comme un projet territorial global, en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques locales, notamment la politique sociale.

En effet, les questions enfance et jeunesse ne se limitent pas seulement à un mode de garde, aux loisirs et à l'animation. Les loisirs des enfants et des jeunes tiennent une place singulière dans la vie des familles. Le contexte démographique et sociologique en évolution constante à Saint-Jean infléchit les conditions de vie des enfants et des jeunes, comme des familles et implique des adaptations permanentes.

C'est la raison pour laquelle, malgré un contexte budgétaire contraint, **la politique enfance jeunesse** continue à être un **enjeu local majeur** que la Ville souhaite préserver.

Les valeurs éducatives, sociales et culturelles reposent sur le principe de coéducation ou d'éducation partagée, au cœur de la démarche du projet éducatif global, ainsi que sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes formes de discriminations.

Ce projet, caractéristique de l'identité de la ville de Saint-Jean, s'adresse aux enfants et aux jeunes de 0 à 18 ans ainsi qu'à leurs familles.

Saint-Jean est une commune avec une identité forte autour des valeurs du vivre-ensemble, de solidarité, de progrès, de justice sociale et d'égalité des chances. La proximité avec les habitants, au plus près de leurs besoins, dans leur vie quotidienne, est une préoccupation constante. L'objectif d'aujourd'hui est de réaffirmer nos choix politiques en matière d'enfance et de jeunesse.

Marie-Dominique VEZIAN, Conseillère départementale et Maire de Saint-Jean Céline MORETTO,
Adjointe en charge de l'Education
et de la Famille

I. Présentation du territoire et de sa population



Saint-Jean est située à proximité de la ville centre Toulouse (à 9 km environ de la place du Capitole). Elle est désormais une commune de la deuxième couronne autour de Toulouse. Saint-Jean a intégré depuis le 1er janvier 2011 le pôle Nord Toulouse Métropole.

La ville s'étend sur 594 hectares et constitue depuis plusieurs années une commune à vocation résidentielle. Elle est située en territoire de « ville intense »* dans le SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine, sauf sur l'extrémité Nord qui est en «développement mesuré».

(* « à la fois une certaine qualité urbaine et le rapport à la nature, l'intégration de l'agriculture et de la campagne dans la conception de la ville, des services de la vie quotidienne (commerces de proximité, école, services sociaux et publics), des ambiances urbaines qui permettent les échanges et le respect de l'intimité. C'est un double mouvement entre la citoyenneté communale et la citoyenneté métropolitaine »).

La population en chiffres

La population de Saint-Jean est en augmentation progressive constante. En 2015, on comptabilise **10596 habitants** contre 10358 en 2013 et 9968 en 2008.

Depuis 2008, son évolution annuelle est supérieure à la moyenne nationale : + 2,5% (Source Toulouse Métropole). Les mouvements naturels restent modérés. Toutefois, l'arrivée de nouveaux projets immobiliers en 2019 devrait entrainer une nouvelle augmentation de population. Ainsi, les perspectives 2020 sont estimées à 12500 habitants sachant que la Ville devrait atteindre un palier de son urbanisation à l'horizon 2020-2025.

En effet, suite à l'annulation en mars 2017 de la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 28 juin 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Jean, la Ville fonctionne en Plan d'occupation des sols (POS), ce qui a permis une maitrise de l'urbanisme. En 2019, un même cadre réglementaire en matière d'urbanisme et d'habitat s'appliquera sur les 37 communes de Toulouse Métropole à travers le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H). Dans ce cadre, la commune doit réaliser 120 logements nouveaux / an dont 35 % de logements

so-

	1	1	1	1	1	1	1	so-
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	ciaux.
Population	1 887	4 787	6 512	7 168	8 362	10 259	10 596	
Densité moyenne (hab/km²)	317,7	805,9	1 096,3	1 206,7	1 407,7	1 727,1	1 783,8	

Sources: Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

Le nombre de naissances reste supérieur au nombre de décès sur le territoire et contribue au renouvellement de la population. En 2008, on comptabilisait 135 naissances pour 57 décès ; en 2015, 92 naissances et 75 décès; en 2016, 96 naissances et 49 décès.

Malgré un léger infléchissement depuis 2010, le taux de natalité reste soutenu et repart depuis 2016 à la hausse.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	14,3	4,5	1,2	1,7	1,9	0,6
due au solde naturel en %	0,4	0,6	0,3	0,4	0,7	0,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	13,9	3,8	0,9	1,3	1,2	0,2
Taux de natalité (‰)	7,8	10,6	7,8	9,8	11,9	10,6
Taux de mortalité (‰)	4,0	4,1	4,7	5,5	5,3	6,4

Sources: Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales - État civil.

Population par tranches d'âges

Sur la période 2010-2015, on observe un léger vieillissement d'une partie de la population (+ de 45 ansphénomène généralisé), assorti d'une diminution de la part des – de 14 ans ; toutefois la pyramide des âges devrait rapidement être modifiée du fait des nouveaux projets immobiliers. Ceux-ci vont permettre l'accueil de familles avec enfants sur le territoire.

	2015	%	2010	%
Ensemble	10 596	100,0	10 259	100,0
0 à 14 ans	1 991	18,8	1 983	19,3
15 à 29 ans	1 625	15,3	1 624	15,8

30 à 44 ans	2 216	20,9	2 280	22,2
45 à 59 ans	2 159	20,4	1 947	19,0
60 à 74 ans	1 678	15,8	1 647	16,1
75 ans ou plus	928	8,8	777	7,6

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Ainsi d'ici 2021, une augmentation de la population scolaire est estimée d'environ 150 à 200 nouveaux enfants.

En 2015, la tranche d'âge 40-64 ans représente le pourcentage le plus fort de la population Saint-Jeannaise (33,4%) et est au-dessus de la moyenne nationale, tout comme la tranche 11-17 ans (9,2% contre 8,5%). Les nouveaux habitants quittent majoritairement le cadre de la ville urbaine, mais désirent tout de même garder son mode de vie, en recherchant des services de proximité sur le territoire.

Lieu de résidence 1 an auparavant

	2015	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	10 510	100,0
Dans le même logement	9 374	89,2
Dans un autre logement de la même commune	265	2,5
Dans une autre commune	871	8,3

Source: Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Population selon la catégorie socioprofessionnelle

Sur la période 2010-2015, on observe une légère augmentation du nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise mais aussi du nombre d'employés et d'ouvriers, au détriment du nombre de retraités.

	2015	%	2010	%
Ensemble (population de 15 ans ou +)	8 569	100,0	8 297	100,0
Agriculteurs exploitants	2	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	280	3,3	239	2,9

Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 271	14,8	1 238	14,9
Professions intermédiaires	1 610	18,8	1 583	19,1
Employés	1 388	16,2	1 252	15,1
Ouvriers	642	7,5	584	7,0
Retraités	2 282	26,6	2 306	27,8
Autres personnes sans activité professionnelle	1 092	12,7	1 095	13,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

Les actifs habitant et travaillant à Saint-Jean sont plus nombreux en 2015 qu'en 2010, mais leur part reste faible. Cela explique notamment le besoin de structures d'accueil péri et extrascolaires des familles.

				SAME OF STREET
	2015	%	2010	%
Ensemble	4 648	100	4 593	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	840	18,1	771	16,8
dans une commune autre que la commune de résidence	3 808	81,9	3 822	83,2

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont très présents sur le territoire : 39.8% chez les hommes (37, 8% en 2013) et 39.5% chez les femmes (38,3% en 2013).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation est passée de 23964€ en 2013 à 24088€ en 2015 (Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa). En cela, elle reste supérieure à la moyenne en France (20566€ en 2015 et 20185€ en 2013).

66% des foyers sont imposés en 2015 contre 69.5% en 2013 (source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa). En parallèle de la **progression des revenus les plus élevés**, on assiste à **une augmentation du taux de pauvreté défini selon le sens de L'INSEE** (8,5% Sur la tranche de 40 à 49 ans), de bénéficiaires des minimas sociaux (236 en 2013 contre 173 en 2010).

La commune reste donc, malgré une légère augmentation des revenus les plus importants, marquée par une **véritable mixité sociale. Celle-ci représente toujours u**n particularisme fort de l'identité de Saint-Jean, d'où la nécessité d'intégrer la dimension sociale dans le Projet éducatif et social.

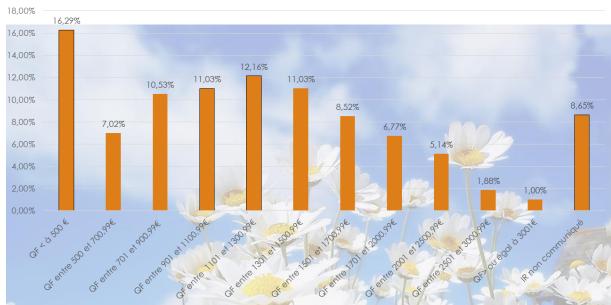
Ressources des familles dont l'enfant fréquente une structure péri ou extrascolaire municipale

Le nombre de familles ayant un quotient mensuel < à 500€ a évolué de 14.11% en janvier 2017 à 16.29% en janvier 2018 (16.20% en novembre 2015).

Le nombre de familles avec un quotient mensuel > à 2501€ est passé, quant à lui, de 2.48% en janvier 2017 à 2.88% en janvier 2018.

Répartition des familles par QF janvier 2018 (798 familles)





Source : Mairie de Saint-Jean, Pôle Education

Par ailleurs, le taux d'activité des femmes reste élevé à Saint-Jean : 77.6% en 2015 contre 73% en 2011 (67% au national en 2011) dont 25% de temps de travail partiel.

La composition des ménages et des familles

Très logiquement, la part des ménages augmente entre 2010 et 2015, principalement les femmes seules et les familles monoparentales avec enfant(s).

Les familles avec enfants représentent la population la plus importante sur la commune notamment les familles avec un enfant (25.9%) et deux enfants (20,9%) âgés de moins de 25 ans.

	Nombre de ménages				Population des mé- nages		
	2015	%	2010	%	2015	2010	
Ensemble	4 614	100,0	4 339	100,0	10 552	10 209	
Ménages d'une personne	1 363	29,5	1 155	26,6	1 363	1 155	

Hommes seuls	465	10,1	398	9,2	465	398
Femmes seules	898	19,5	756	17,4	898	756
Autres ménages sans famille	113	2,5	93	2,1	289	201
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 138	68,0	3 092	71,3	8 900	8 853
Un couple sans enfant	1 267	27,5	1 410	32,5	2 584	2 883
Un couple avec enfant(s)	1 275	27,6	1 337	30,8	4 785	5 085
Une famille monoparentale	595	12,9	345	7,9	1 531	885

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

	2015	%	2010	%
Ensemble	3 145	100,0	3 111	100,0
Couples avec enfant(s)	1 275	40,6	1 337	43,0
Familles monoparentales	598	19,0	357	11,5
Hommes seuls avec enfant(s)	144	4,6	68	2,2
Femmes seules avec enfant(s)	454	14,4	289	9,3
Couples sans enfant	1 272	40,4	1 418	45,6

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

	2015	%	2010	%
Ensemble des familles	3 145	100,0	3 111	100,0
Aucun enfant âgé de – de 25 ans	1 438	45,7	1 534	49,3
1 enfant	816	25,9	656	21,1
2 enfants	657	20,9	733	23,6
3 enfants	181	5,8	145	4,7
4 enfants ou plus	53	1,7	43	1,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

II. Rappel des axes du Projet Educatif et Social Local 2015-2018 et démarche de renouvellement 2018-2021

La Ville a développé une forte mobilisation politique sur les questions sociales et éducatives et a structuré en ce sens ses services en direction de la population.

Les valeurs inscrites de façon transversale dans le projet local et fondant l'action menée par les services municipaux se déclinent de la façon suivante :

- Identifier et mobiliser les ressources éducatives du territoire autour d'un projet commun centré sur les enfants et les jeunes
- Garantir la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative des actions pour l'enfance et la jeunesse, mises en œuvre par les différents acteurs éducatifs (écoles, collège, associations, collectivités, familles,...)
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, du jeune et de sa famille, en mobilisant toutes les ressources du territoire.
- Favoriser, dans la mesure du possible l'égal accès de tous aux services proposés

a). Les axes du PEDT 2015-2018

Les axes du PEDT 2015-2018, intégré dans le projet éducatif, social et culturel de la Ville sont ci-dessous brièvement synthétisés :

<u>Diagnostic</u>	Orientation stratégique	Objectif général	Objectifs opérationnels
Une ville en équilibre, sur un plateau démographique. La ville à travers le développement du locatif social, du locatif classique, de l'accession à la propriété semble avoir trouvée un équilibre en termes de mixité sociale. Le turn-over des familles est assuré et donne une stabilité à la pyramide des âges même si la ville n'échappe pas au phénomène général de vieillissement de la population.	Mener une étude plus fine des composantes démographiques de la ville tout en structurant les fonctions observatoire des services.	Mettre en place une fonction Observatoire et Prospective	Recensement des informations à partir de critères jugés pertinents, pour connaître le territoire de Saint-Jean et la population qui l'occupe (notamment ses évolutions) Identification des besoins de cette population et mesure de l'adéquation de ces besoins avec les services publics existants (amplitudes horaires, tarifs, type de publics, implantation géographique) Comparaisons annuelles afin de mesurer les évolutions; à ce titre la fonction Observatoire doit être permanente Anticipation des évolutions, aide à la décision stratégique
L'accueil des jeunes enfants	Ré identifier la	Faire évoluer le rôle du	
constitue une base stable, point	complémentarité des	RAM et du LAEP pour	Renforcement de la coordination Petite
de départ d'une approche globale	modes accueil des	intégrer la dynamique	Enfance (gestion neutre des demandes)
de la relation aux familles	jeunes enfants	d'accueil du jeune enfant	

			Elargir le temps d'accueil RAM (passerelles école maternelle, mobilisation des savoirs faire des accueillants du LAEP et des professionnels de la petite enfance en direction des professionnels de l'enfance)
Développement de programmation en direction des familles par le service culturel, difficulté des ALAE à structurer une relation de mobilisation durable avec les parents, manque d'actions familles dans le cadre du Contrat Centre Social	Fusionner un projet transversal d'animation en direction des familles et de l'intergénérationnel	Reconstruire le projet Familles et Inter générations dans une optique d'optimisation du Contrat Centre Social et d'arrivée des Granges.	Recherche d'un nouveau public du Centre Social en donnant priorité aux familles dans leur diversité; optimiser le contrat Projet Centre Social (poste à temps complet nécessaire) Repenser la Ludothèque comme trait d'union entre secteurs (poste à temps complet, budget investissement dans Les Granges et dans la Ville) Revalorisation de l'action familles, en obligeant les services à repenser ensemble une programmation d'ateliers, d'actions en direction des familles et de l'intergénérationnel
	Définir et mettre en route une programmation coordonnée du Tiers Lieu : « Les Granges », projet socio-culturel et identité de cœur de Ville	Penser la fonction accueil des Granges	Identifier un pôle ressources, d'informations des actions et activités menées aux Granges => permanence d'accueil intergénérationnel (Direction MJC) Mettre en place une coordination technique du lieu (horaires, activités, organisation, programmation, modalités d'accueil des initiatives associatives) définissant ainsi l'identité du lieu
La Ville semble être arrivée à une nouvelle étape de son histoire, dans son intention de développer une politique d'accueil et de services de proximité des habitants.	Fusionner et restructure une fonction accueil global des familles	Rapprochement des accueils Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, afin d'apporter cette notion de guichet unique	Création d'un accueil commun identifié : accueil global des habitants et notamment des familles Mise en place d'un dossier unique d'inscription

Les familles fréquentant les services municipaux recherchent des informations transversales, un accueil global répondant à leurs questionnements, quel que soit l'âge de leur enfant. De plus, du fait du rythme de vie soutenu des familles, celles-ci sont en attente de services simples, facilitant leurs démarches et évitant de nombreux déplacements (paiement par internet, guichet unique)		Réorganisation plus transversale et coordonnée des services Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Médiation éducative et Animation Collective Familles, avec des services plus spécifiques : les services culturels et le CCAS.	Répartition lisible et équilibrée des fonctions des postes cadres et des fonctions de coordination : - pôle familles avec une double direction conservant des spécificités (culture, CCAS) - coordination Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Animation Familles, médiation éducative
L'enfance, un secteur cœur de projet, à remobiliser sur les fondamentaux Outre le questionnement de la ville sur le poids du service périscolaire, les Ecoles-ALAE ont vécu deux tourmentes : la réforme des rythmes éducatifs qui a trop structurée et segmentée la journée de l'enfant et un jeu de chaises musicales. Les équipes aujourd'hui ont besoin de reconstruire une perspective.	Revaloriser la place de l'évolution autonome de l'enfant sur les temps périscolaires Créer des parcours éducatifs passerelles entre école-ALAE-Associations-Parents Définir et réorganiser la fonction du	Revaloriser la place du jeu autonome comme temps complémentaire des temps scolaires Formaliser une coopération école-ALAE Intégrer le mercredi dans la réflexion sur le	Amélioration des pratiques des animateurs (formation-action : accompagnement de l'autonomie de l'enfant et de l'acquisition de compétences sociales) Stabilisation d'une équipe référente sur chaque ALAE (noyau dur stable durant 3 à 5 ans) Amélioration des espaces et aménagements dédiés au jeu, au lire et au repos (pause méridienne = temps de récupération) Mise en place de temps de concertation réguliers écoles-ALAE Travail sur la complémentarité des projets d'animation et d'activités préexistants (ateliers découverte en lien avec le projet d'école, développement de l'implication des ALAE sur certains évènements, ex : marché de noël, fête de l'école) Mise en place et suivi d'une charte des ALAE concertée entre les équipes enseignantes, les parents et les équipes d'animation Organiser dès la rentrée 2015 le mercredi après-midi en temps périscolaire (décret du 3 novembre 2014) Organiser ALAE sur chaque école
	na fonction du mercredi après-midi	respect du rythme de l'enfant	(cantine, pas de bus, petits effectifs) Privilégier ateliers découverte (compétences internes ou monde associatif)

Les jeunesses constituent un secteur en refondation notamment à travers le partenariat Ville-MJC. Il est acté que cette relation est en panne sur ses résultats quantitatifs et qualitatifs (faibles fréquentations, pas de segmentation efficace des publics, effet parking de jeunes en errance, confusion des rôles avec le service prévention, CMJ en panne). Le collège est dans un fonctionnement opérant, la relation avec la Ville est bonne, l'inquiétude à partager est sur la saturation potentielle de l'équipement. Rôle du Service Prévention Jeunesse conforté et établi (ancrage avec Collège)	Segmenter clairement les publics et les fonctions	Développer les accueils de vacances pour les pré-adolescents Articuler davantage le service Prévention Jeunesse avec une politique de la parentalité (rôle d'écoutant en lien avec le rajeunissement des pratiques à risque) Reposer les axes d'intervention de la MJC auprès des jeunes de plus de 14 ans, exprimés dans une nouvelle convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et la MJC	Accueillir les Pré-adolescents en recherche de loisirs actifs → ALSH municipal, en favorisant le « hors les murs » et les actions passerelle avec la MJC accueillant les jeunes de plus de 14 ans. Mise en place dès la rentrée 2015 du Club des 11-15 ans Publics jeunes en errance, en questionnement → service Prévention Jeunesse Conforter le positionnement dans le Collège. Développer un réseau tutoral Élaborer un projet social commun à l'ensemble des acteurs des structures d'accueil autour de trois publics prioritaires: les personnes âgées isolées, les femmes en précarisation et les jeunes en errance Mettre en place des parcours tutorés individuels et/ ou collectifs pour des jeunes en déserrance exclus du système scolaire ou en échec scolaire Intégrer un rôle observatoire sur les questions préventives, par une table ronde annuelle des acteurs de la prévention Jeunesse Groupes d'adolescents et jeunes majeurs mobilisables sur des projets d'expression culturelle et ou citoyenne → MJC en partenariat avec le service Culturel autour des pôles suivants: - Accueillir les jeunes pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs. - Accompagner l'expression culturelle des jeunes et de leurs projets de loisirs. - Organiser des actions citoyennes et participatives (conseils de jeunes). - Favoriser et organiser l'animation locale de jeunesse. Ouvrir la politique jeunesse sur le travail réalisé par les clubs associatifs, notamment en valorisant la formation des jeunes éducateurs
Au-delà de leurs interventions auprès des enfants et des jeunes, les services municipaux sont de plus en plus sollicités dans une fonction d'accompagnement et de conseil auprès des familles,	Structurer l'accompagnement, la médiation éducative Parents-enfants, jeunes-école et collège	Professionnaliser une fonction de médiation éducative perçue comme une réponse à des demandes de transmission de savoirs, de savoir-être et de	

parfois dans des situations complexes et difficiles, dépassant largement leur champ de compétences actuelles.		savoir-faire, d'orientation des problématiques rencontrées vers les services sociaux dédiés	Questionner la relance du CLAS (Collège) Mettre en place des cellules de veille comme outil partenarial de repérage des risques de rupture Proposer un programme de réparation pour les jeunes mineurs en situation de petite délinquance (prise en charge financière, intégration dans des actions les incitant à s'interrogeant sur leur rapport à eux même et aux autres)
Le travail du CCAS (Centre communal d'Action sociale) reste à flux tendu avec moins de moyens. Le nombre de dossiers en file active reste élevé.	Élaborer un projet social commun à l'ensemble des acteurs des structures d'accueil autour de trois publics prioritaires: les personnes âgées isolées, les femmes en précarisation et les jeunes en errance.	Redonner au CCAS un rôle d'Observatoire et d'alarme sociale sur des sujets sur lesquels il s'autosaisit Organiser la prescription et des processus d'accompagnement partagé autour des fragilités et exclusions sociales.	Solliciter le conseil d'administration comme espace d'analyse et de prospective. Solliciter les associations à vocation sociale dans le cadre d'une analyse sociale. Organiser la saisie par les services de la ville (ALAE, ALSH, Prévention Jeunesse), les EAJE et les Écoles autrement que pour une aide financière conjoncturelle.
Vie associative et vivre-ensemble L'OMS dans une logique de coopération avec la ville s'interroge sur les passerelles entre vie de services et vie des clubs mais aussi sur un appui mutuel sur l'événementiel conséquent porté par l'OMS (sport en famille, forum des associations, téléthon), sur la relance du label nutrition-santé, sur les liens entre les animateurs techniciens de la ville et ceux des associations. Les associations culturelles expriment aujourd'hui une réelle coopération avec la ville, une disponibilité pour aller plus loin et le souhait de bénéficier d'une	Créer une politique associative fondée sur une fonction observatoire, une logique de valorisation et de soutien de l'engagement bénévole, sur un partenariat contractuel avec les associations pivots, dans une logique de plus grande intégration réciproque	Structurer la relation aux associations	Développer une fonction observatoire de la vie associative (nombre bénévoles) Contractualiser des engagements réciproques avec les associations pivots Mettre en place des conseils consultatifs comme véritables espaces d'animation du lien social
vitrine culturelle plus identifiable.	Questionner les dirigeants et les élus sur la vocation mixité sociale des associations	Questionner l'accessibilité tarifaire pour ne pas créer de l'exclusion	Créer un groupe de travail sur la question de la politique tarifaire avec les associations volontaires et l'OMS

b). La démarche de renouvellement du PEdt

Le Projet ÉDucatif Territorial s'inscrit dans le projet plus global de territoire du Projet éducatif, social et culturel de Saint-Jean. Il formalise la démarche partenariale entre les différents acteurs de l'éducation, pour proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité, en mobilisant les ressources du territoire.

Conformément à l'article 521-12 du code de l'Éducation et à la convention de partenariat signée en juillet 2015 entre la Mairie de Saint-Jean, le Préfet de la Haute-Garonne, le Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne de l'académie de Toulouse et le Directeur de la Caf de la Haute-Garonne, la durée de validité du PEdt est de 3 ans, soit 2015-2018.

Le public concerné par le PEdt de Saint-Jean est le suivant : **enfants et les jeunes de 0 à 18 ans** ainsi que leurs familles.

En 2019, la Ville va, par ailleurs, renouveler son Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne et ce, pour une période de 4 ans : 2019-2022. Dans le même temps, le Contrat Projet du Centre social est lui aussi renouvelé sur la même période et sur la même durée.

Il est rappelé qu'afin d'organiser une cohérence dans la démarche et les actions mises en œuvre, il a été créé en 2015 **un seul organe de pilotage** pour le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF et pour le Projet Educatif Territorial intégrant les mêmes acteurs et partenaires de la Ville dans le cadre d'un projet éducatif, social et culturel global, tant au regard de la CAF, que des services de l'Etat dont l'Education Nationale.

Aussi, a-t-il été convenu avec les partenaires et validé par le dernier Comité de Pilotage PEdt le fait que, dans le cadre du renouvellement du PEdt pour une nouvelle période de 3 ans, seuls les volets éducatifs sont examinés. Le bilan des actions menées en 2015-2018 et la définition des priorités à retenir concernent donc les publics des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans.

Cette démarche de diagnostic et de propositions de perspectives d'actions a été réalisée, tout comme en 2009-2010 puis en 2015, avec l'accompagnement de Laurent BEGOU, Consultant « Viva'Cité » spécialisé dans les politiques éducatives, enfance et jeunesse. Elle a permis d'observer et d'optimiser l'existant, de construire ensemble des réponses adaptées, d'évaluer et reconstruire un fonctionnement au sein d'un projet communal.

Tous les acteurs concernés par les volets éducatifs ont été associés à la démarche de bilan et de définition de perspectives, en vue du dépôt d'un nouveau PEdt pour la période 2018-2021 :

- 16/05/2018 : bilan qualitatif et quantitatif, avec les représentants des associations de parents élèves
- 7/06/2018 : bilan qualitatif et quantitatif, avec les directeurs écoles
- Comité de Pilotage PEdt le 25 juin 2018 : validation du bilan et définition des perspectives

En juin dernier, l'état des lieux participatif Education et Jeunesse a donc été mené avec :

- L'Adjointe au Maire chargée de l'Education et de la Famille (animation du pilotage)
- La Conseillère technique CAF de Haute-Garonne
- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Rouffiac Tolosan représenté par le Conseiller pédagogique de circonscription
- La Principale du Collège Romain Roland
- Les Directeurs des Ecoles Elémentaires et Maternelles

- Les Représentants des associations de parents d'élèves des Ecoles et du Collège
- Les représentants des Fédérations régionale et départementale des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)
- Le Président et la Directrice de la MJC de Saint-Jean (Maison des Jeunes et de la Culture)
- La Directrice Générale Adjointe en charge des pôles Education et Animation de la Vie culturelle et locale
- La Responsable Enfance et Jeunesse
- La Coordinatrice extrascolaire
- la Responsable des Affaires Scolaires
- les Directeurs ACCEM et Club Ados

En 2019, avec ces mêmes partenaires ainsi qu'avec tous ceux relevant des champs des secteurs social, petite enfance, vie associative et culture, le diagnostic du Projet Educatif, social et culturel élaboré en 2015 et les axes à prioriser sur la période 2019-2022 seront élaborés.

Ce document référent intégrera les éléments de diagnostic du PEdt 2015-2018 ainsi que les perspectives du PEdt 2018-2021. Si cela s'avère nécessaire, des réajustements concertés pourront être apportés (si tel est le cas, avenant au PEdt 2018-2021).

Viva Cités va continuer à accompagner la Ville dans cette démarche globale.

Dans un contexte budgétaire contraint, le PEdt de Saint-Jean vise à réaffirmer les intentions de la Ville de poursuivre son engagement en matière d'éducation et d'action sociale.

L'objectif est de développer la qualité des services existants, par des réorganisations, des structurations nouvelles, issues du repérage des axes stratégiques à mener, tout en réaffirmant l'accompagnement essentiel de la CAF de Haute-Garonne dans le financement des structures péri et extrascolaires.



III. Diagnostic des volets éducatifs – Pedt 2015-2018

Les axes du PEdt 2015-2018 de Saint-Jean ont été examinés afin de vérifier leur pertinence, au regard des objectifs généraux :

- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, cohérent et de qualité
- Organiser la complémentarité des temps éducatifs dans le respect des compétences de chacun, avant, pendant et après l'école

Un bilan intermédiaire avait été réalisé lors d'un Comité de Pilotage, le 29 novembre 2016 qui avait validé les orientations prises et les actions restant à mener (cf. compte rendu en annexe 2).

a). Actualisation des données de population scolaire, enfance et jeunesse (source : Pôle Education)

1. L'évolution de la population scolaire des 3-11 ans de 2012 à 2018

Année	MAT CENTRE	ELEM CENTRE	MAT PREISSAC	ELEM PREISSAC	MAT LANGER	ELEM LANGER	TOTAL	TOTAL Maternelle	TOTAL Elémentaire
2012	155	274	117	213	85	145	989	357	632
2013	136	270	136	199	100	161	1002	372	630
2014	132	275	136	187	108	157	995	376	619
2015	134	281	133	209	92	167	1016	359	657
2016	135	255	118	215	87	167	977	340	637
2017	137	252	132	218	91	169	999	360	639
2018	134	253	113	234	98	176	1008	345	663





Evolution effectifs scolaires

2. L'évolution des populations scolaires- collège de 2012 à 2018



Le nombre d'enfants et de collégiens scolarisés reste relativement stable depuis 6 ans.

Toutefois, à ce jour, 12 projets immobiliers sont en cours, soit 429 logements dont 159 logements T3 et T4 connus à ce jour, soit une évaluation « théorique » de 287 enfants.

Il est à noter que l'exercice d'évaluation reste difficile, tant il est très incertain d'anticiper avec précision l'estimation du nombre d'enfants nouveaux.

Ainsi, sur la période 2013 à mi-2018, pour les 20 projets immobiliers recensés (représentant 288 logements T3, T4 et T5), une arrivée « théorique » de 409 enfants a été évaluée. En réalité, seuls 96 enfants ont réellement été scolarisés.

3. L'évolution des publics périscolaires (ALAE) et extrascolaires (ALSH et Club Ados)

Publics périscolaires (ALAE)

Evolution du nombre de places d'accueil déclarées auprès de la DDCS

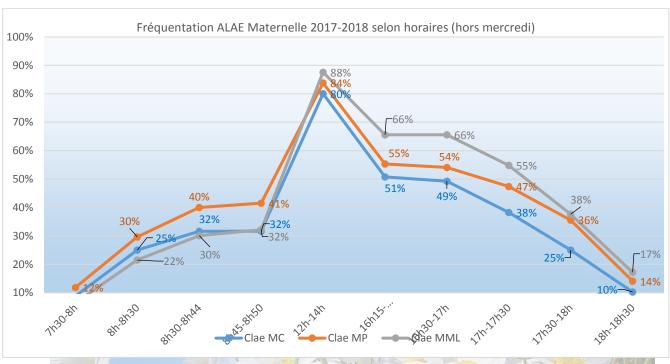
Nombre de places	2012-2013	2013-2014	2014-15	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Perspectives
d'accueil ALAE déclarées							2018-2019
Enfants de moins de 6 ans	305	320	322	349	305	313	295
Enfants de plus de 6 ans	568	560	562	575	589	586	590
Total	873	880	884	924	894	899	885

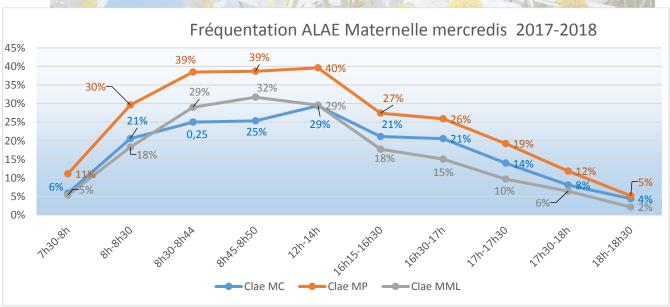
Les effectifs restent stables, la légère diminution du nombre d'enfants de 3 à 6 ans étant compensée par l'augmentation des 6-12 ans.

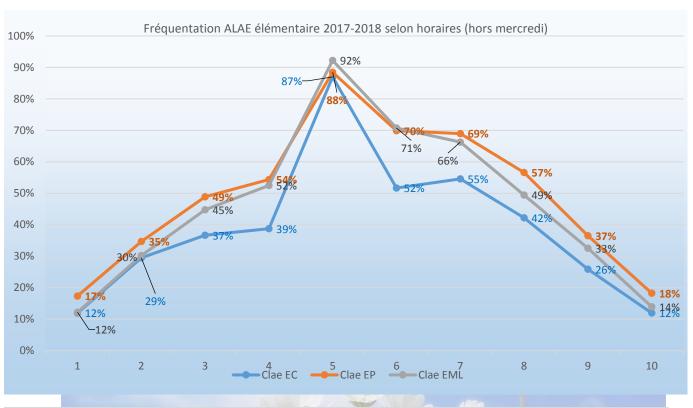
Fréquentation par âge et par tranche horaire

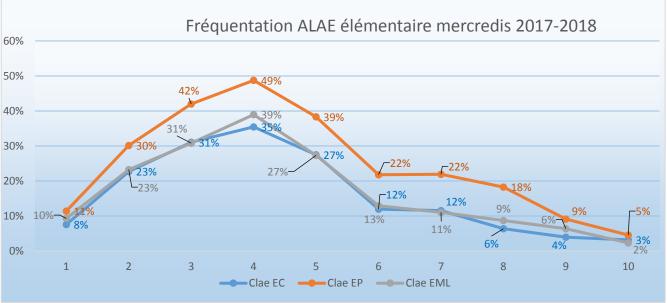
Il est constaté une hausse de la fréquentation des enfants sur les structures périscolaires, principalement en âge maternelle et ce, dès la rentrée de septembre (et non de façon progressive pour atteindre un effectif maximal en janvier).

La majorité des enfants fréquente les structures midis et soirs (arrivée plus tardive le matin et départ plus tard le soir), avec quelques variations de comportement selon les ALAE, en lien avec l'activité des parents.









Concernant les mercredis, la fréquentation est en hausse à Preissac autant les midis que les après-midi (site le plus fréquenté et où les enfants restent le plus les après-midis), l'école du centre (maternelle et élémentaire) étant le site le moins fréquenté.

Public extrascolaire: ALSH (3-11 ans) et Club Ados (11-14 ans)

Evolution du nombre de places d'accueil déclarées auprès de la DDCS - ALSH et Club ados

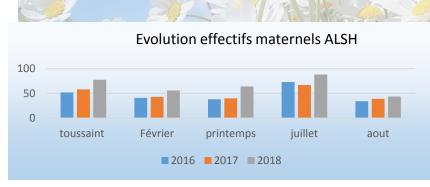
Club Ados	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Perspectives 2018-2019
	24	24	24	24

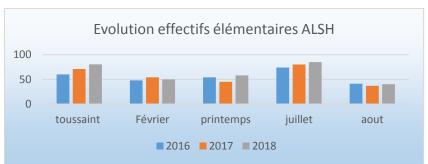
ALSH	ł	20	13	20	14	20	15	20	16	20	17	20	18	Perspe	ctives
		-6 ans	+ 6 ans												
Hiver		70	80	60	60	60	60	55	85	60	70	60	60	70	65
Printer	ıps	80	80	55	50	75	70	60	75	50	70	50	60	70	65
Juillet		110	110	100	100	100	100	90	90	100	130	127	112	130	115
Aout		45	45	70	80	45	40	60	60	60	60	69	61	70	65
Toussai	nt	85	90	70	70	70	85	85	90	65	70	80	80	80	80
Noel		45	40	45	45	45	50	50	50	50	50	50	50	50	50

Evolution des effectifs ALSH

Particulièrement depuis Toussaint 2017, une hausse des fréquentations est enregistrée, surtout en maternelle (taux de progression : 29% en maternelle, 11% en élémentaire). Les familles sollicitant ce service sont principalement des nouveaux saint-jeannais, sans famille ou solution d'accueil de proximité.

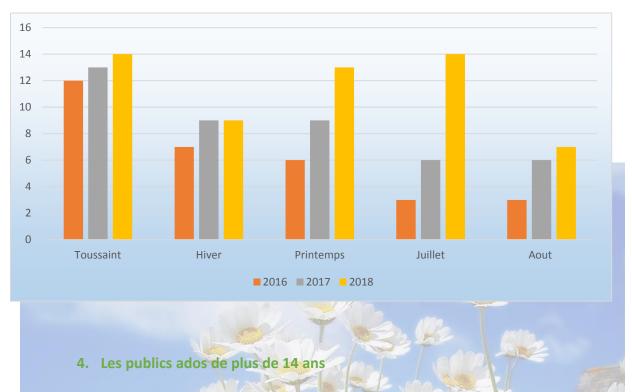
Le service recherché est surtout un accueil à la journée (très peu d'accueils en ½ journées).





Evolution des effectifs Club Ados

Ce service municipal ouvert en septembre 2015 enregistre une progression constante de sa fréquentation.



Suite à un diagnostic partagé mené en 2014-2015 sur la situation de la Jeunesse à Saint-Jean, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019 entre la Ville et la MJC de Saint-Jean. De même, une convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet a été signée sur la même période entre la Ville et la Fédération régionale des MJC.

Le diagnostic jeunesse a permis de reposer les axes d'intervention de la MJC auprès des jeunes de plus de 14 ans, autour des pôles suivants :

1er pôle :

Accueillir les jeunes pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs. Il s'agit d'offrir un espace de détente et de rencontres entre les jeunes. Il doit être le socle à partir duquel les projets individuels ou collectifs des jeunes émergent, prennent forme, se structurent et se réalisent (ex : café ados...).

2ème pôle:

Accompagner l'expression culturelle des jeunes et de leurs projets de loisirs. Il s'agit d' :

- Accompagner individuellement des jeunes vers une offre de loisirs ou une offre culturelle existante à Saint-Jean ou aux alentours.
- Accompagner des groupes de jeunes afin qu'ils s'organisent et se structurent dans leurs projets de loisirs et leurs projets culturels : aide à l'organisation de sorties, chantiers, mini séjours, séjours conçus et portés par les jeunes....

3^{eme} pôle :

Organiser des actions citoyennes et participatives. Il s'agit de :

- Rendre les jeunes, acteurs de leur environnement et les former à l'engagement, la mobilité et la prise de responsabilité à travers la création de clubs portés par les jeunes, l'animation d'ateliers au Collège, l'accompagnement de projets de mobilité, d'espace-ressources de junior associations, l'accueil de volontaires en service civique, de volontaires européens et internationaux, de stagiaires, la création et l'animation de conseils de jeunes, en coordination avec la Ville...

4ème pôle:

Favoriser et organiser l'animation locale de jeunesse. Il s'agit d'organiser, avec l'engagement et la participation active des jeunes, des moments forts d'animation collective issue de l'action jeunes de la MJC au bénéfice de l'ensemble de la population de Saint-Jean (ex : music-garage, festival de court-métrage...). Il s'agit également de faciliter l'émergence de nouveaux projets d'animation locale.

Eléments qualitatifs et quantitatifs au travers des actions menées en 2016-2017

Axe « La mobilité des jeunes » : 32 jeunes (projets Erasmus + EuropAdo, OFAJ tri-national à Hambourg, soirées interculturelles cuisine du monde)

Axe « Les pratiques liées au numérique » : 121 jeunes (Festival de court métrage, reportages vidéo), Fab Lab en 2017-2018

Axe « Les pratiques en amateur » : 155 jeunes (Macadam'art, kin-ball, sorties, Tous O Théâtre en 2017-18)

L'implication et l'engagement citoyen : 144 jeunes (Participation à l'animation locale, des hauts débats, exposition « savoir, comprendre, agir pour dire non à la haine »)

Depuis le 2 mai 2018, date d'ouverture des Granges, nouveau lieu socio-culturel dans la Ville, 18 jeunes âgés de 16 et 20 ans ont été accueillis. Il est à noter la hausse de la fréquentation par de jeunes majeurs.

b). Diagnostic du PEdt 2015-2018 : rappel des objectifs principaux, réajustements opérés et pistes de réflexion dégagées

Le plan d'action mis en œuvre sur la période 2015-2018 visait à développer une meilleure cohérence des acteurs et des actions à destination de l'enfant et du jeune, considéré dans leur dimension globale.

Les objectifs poursuivis ont mis en évidence des évolutions qui ont été prises, en grande majorité, en compte.

1. Observer et analyser les évolutions de populations enfance et jeunesse

Rappel du diagnostic posé en 2015 : Saint-Jean est une ville en équilibre, sur un plateau démographique (turn over des familles assuré).

Il apparait indispensable de connaître, mesurer, quantifier les évolutions de populations.

Objectif: Mettre en place une fonction Observatoire et Prospective

Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

- Un outil de prospection commun Education-Urbanisme-logements a été créé pour évaluer autant que possible l'évolution de la population scolaire
- Afin de mieux identifier les besoins des familles de Saint-Jean, la Ville a mené une enquête en janvier 2017 (cf. résultats de l'enquête en annexe 3) sur les modalités d'accueil des enfants dans les structures municipales de Saint-Jean (ALAE, ALSH et Club Ados).

Cette enquête a mis en évidence la correspondance entre les besoins et les services municipaux proposés, tant en terme de couverture des besoins (temps péri et extrascolaires), que d'âge (de 3 à 14 ans) ou encore de tarifs et d'horaires.

Cela a permis d'apporter quelques ajustements, notamment en termes d'harmonisation des dates de fermeture et des conditions de réservation de l'ALSH et du Club Ados, dès la rentrée 2017.

Les partenaires se sont accordés sur l'enjeu majeur posé qu'est, à Saint-Jean, l'évolution de la population, à anticiper malgré les baisses de dotations.

Perspectives:

- Poursuivre les enquêtes de satisfaction sur les services péri et extrascolaires en direction des familles par le biais du Kiosque Familles
- Faire évoluer les patrimoines d'accueil enfance (extension des capacités scolaires Centre et Preissac)
- Poursuivre et développer la mobilisation des partenaires (enseignants, associations parents élèves) sur les questions de prospective
- Continuer à suivre la programmation des opérations de construction et le suivi des DIA (déclarations d'intention d'aliéner)

2. Recentrer l'Enfance, Cœur de projet, sur ses fondamentaux

Rappel du diagnostic posé en 2015 : trop de segmentation dans la journée de l'enfant et trop de mobilité dans les équipes péri et extrascolaires.

Objectif n°1 : Stabiliser les équipes péri et extrascolaires

Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

- La Ville a freiné la mobilité des équipes pour un meilleur suivi des enfants
- Un **noyau dur** d'animateurs (au nombre de 20 sur un total de 45 animateurs environ) intervenant à temps plein, tant en temps péri et extrascolaire (20) a été maintenu. Cela permet une meilleure identification des intervenants par les enseignants, les parents et les enfants. Cela présente des points positifs en termes de sécurisation des accueils, d'implication sur le long terme des équipes mais aussi de lutte contre la précarisation des emplois d'animation. Les autres animateurs ont tous été annualisés sur une durée de 11 mois et interviennent un nombre d'heures garanties.
- La Collectivité, dans le cadre du PEdt 2015-18, a fait le choix de ne pas assouplir au maximum les taux d'encadrement, en conservant des taux médians en périscolaire : 1 animateur pour 12 enfants en maternelle et 1 pour 16 en élémentaire.

Perspectives:

- Poursuivre la consolidation d'un noyau dur d'animateurs
- Rechercher la stabilité des équipes en les associant le plus possible aux projets municipaux, scolaires et transversaux menés avec les partenaires

Objectif n°2 : Redéfinir le rôle de l'animateur comme auxiliaire de l'école, afin de respecter au maximum le rythme de l'enfant

Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

- La Ville a organisé un **plan de formations** en direction des animateurs sur des besoins identifiés : rôle attendu de l'animateur périscolaire (en 2015), rôle attendu de l'animateur extrascolaire (en 2017). Cela a permis aux équipes de comprendre et mettre en pratique les orientations souhaitées.
- Le contenu des actions menées durant la pause méridienne a été modifié. Il s'est agi d'amener l'enfant à devenir acteur de ses loisirs en aménageant des espaces lui permettant de ne pas subir les contraintes du collectif (liberté de faire ou de ne pas faire). Malgré quelques « résistances » des équipes lors du démarrage en 2015, cette évolution produit des effets tout à fait positifs, reconnus et plébiscités par les enseignants. Ceux-ci indiquent que les enfants sont plus disponibles l'après-midi pour les apprentissages car moins sollicités entre 12h et 14h. Ainsi, le rôle des animateurs périscolaires vise à aider l'enfant à jouer seul ou en groupe, à se libérer des animations dirigées durant la pause méridienne, conçu comme temps de récupération pour l'enfant.
- Programmer des projets sur les temps du soir ou les mercredis (ex : activités ludiques sportives, « Trop moche trop bon », ateliers de relaxation, sport ludique ...)
- Au cours de l'année scolaire 2015-2016, la Ville a lancé des appels à projets auprès des associations de la Ville afin de leur permettre de formuler des propositions d'activités « TAP » selon les critères retenus (vérification de la faisabilité , majorité des enfants susceptibles d'être concernés, acquisition d'un savoir-faire, découverte de techniques, sans « élitisme » ni recherche de performances (développement du libre arbitre et de l'esprit critique...). Bilan a été fait que cela générait des pratiques « consuméristes » inappropriées et en décalage avec les objectifs poursuivis, des contraintes (inscription préalable, contraintes horaires...) peu propices au respect du rythme de l'enfant.

 Aussi, dès l'année scolaire 2016-2017, la Ville s'est émancipée des TAP en donnant la priorité au rythme de l'enfant et a privilégié des actions adaptées menées par les animateurs

Les partenaires se sont accordés sur l'intérêt de la revalorisation de la place autonome des enfants sur les temps périscolaires. En facilitant les temps de transitions, cela permet d'éviter une journée trop segmentée pour l'enfant, surajoutant des situations formelles dans une journée déjà très chargée. Cela passe de manière évidente par une adaptation des pratiques et des postures éducatives, ce qui a été engagé.

municipaux, dont les compétences ont été repérées et valorisées.

Il est reconnu la grande qualité des interventions le soir après l'école.

Toutefois, certains ateliers étant menés surtout les mercredis après-midis, cela concerne de fait moins d'enfants.

Perspectives:

- Renforcer le rôle d'auxiliaire de l'école des équipes d'animation périscolaires
- Mener une réflexion partagée sur l'organisation des APC (activités pédagogiques complémentaires) afin de répondre au maximum aux exigences de rythme des enfants

Objectif n°3 : Créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et favoriser la complémentarité école-Alae

Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

- Mener une réflexion partagée avec les enseignants et les familles afin de trouver une concordance entre le respect du rythme des enfants et l'organisation du temps scolaire. La réforme des rythmes scolaires de 2015 a apporté peu de modifications à Saint-Jean dans la mesure où les écoles fonctionnaient déjà auparavant sur la base de 9 ½ journées avec 13 mercredis matins libérés dans l'année.

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville, en partenariat avec les écoles et les associations de parents d'élèves, a mené fin 2017 une enquête auprès de l'ensemble des familles sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018.

Résultats de l'enquête :

610 réponses ont été enregistrées, soit un taux de réponse de 80% (762 familles au total). Sur celles-ci :

- o 478 sont en faveur de la semaine de 4.5 jours (78.4%), selon les horaires actuels
- 105 en faveur de la semaine de 4 jours (17.2%), selon les horaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- Les 2 rythmes conviennent à 28 familles (4.6%)

La Ville de Saint-Jean a suivi l'avis majoritaire des familles de rester à 4,5 jours d'école, plus de 2 familles sur 3 plébiscitant cette organisation.

- Intégrer le mercredi après-midi dans la réflexion sur les rythmes.

Dès la rentrée 2015, l'accueil des enfants les mercredis après-midis s'est effectué dans leurs écoles respectives (accueil 12h-13h30/14h puis 13h30/14h-18h30), résolvant ainsi les problématiques de trajet en bus (fourni par la Ville) pour acheminer les enfants jusqu'à l'ALSH ou encore des enfants « oubliés » du mercredi.

A la rentrée 2016, les modalités de réservation du mercredi midi et après-midi ont été harmonisées avec les autres jours de la semaine (délais de réservation, horaire de départ possible le soir fixé à 16h30).

La durée d'accueil étant plus longue, des ateliers découverte encadrés par les animateurs sont donc proposés aux enfants (calligraphie, loisirs créatifs, magie, actions de sensibilisation à la citoyenneté menées avec l'Ecole des Droits de l'Homme...).

Cet accueil du mercredi organisé de façon harmonisée par groupe scolaire et non plus par école facilite, en outre, les passerelles entre enfants de maternelle et enfants d'élémentaire (accueil unique le soir, actions partagées...).

- Formaliser des temps de réunions écoles-ALAE autant que possible

Afin de faciliter les échanges d'informations quotidiennes et développer des projets en commun, des temps plus ou moins formels ont été mis en place selon les lieux, selon des périodicités diverses. Des outils ont aussi été développés (cahier de suivi).

Ce dialogue (enseignants, équipe d'animation, ATSEM) a notamment permis à l'école maternelle du centre de proposer, après évaluation de l'enseignant, un contrat tripartite Ecole-Ville-Famille facilitant l'intégration des petites sections, en permettant sur une durée déterminée de récupérer l'enfant entre 12h et 14h pour alléger temporairement sa journée d'école. Les partenaires ont acté la coopération école et ALAE, reconnue (pas de juxtaposition des projets, relais soutien de l'ALAE en relais sur les projets écoles, ex: spectacles) et s'accordent pour mettre en œuvre tous les moyens permettant de consolider les liens école-ALAE.

Perspectives:

- Faciliter la connaissance et l'appropriation du projet d'école 2018-2022 par les équipes municipales (adaptation du projet Alae), Ex: harmonisation des règles entre école et ALAE et renforcement des liens (gestion des transitions, élaboration de règles communes et de posture d'adulte face aux élèves).
- Créer les conditions d'un binôme ALAE-Cantine, en dialogue avec l'école
- Intégrer le « Plan Mercredi » dans le nouveau PEDT
- Création d'un outil partagé commun aux différents acteurs (« charte »)
- Rester mobilisés et centrés sur l'Enfance et ses fondamentaux, cœur de projet de la Ville
- 3. Segmenter clairement les publics jeunesse et les fonctions des structures intervenant en direction des jeunes

Rappel du diagnostic posé en 2015 : faibles fréquentations des structures, pas de segmentation efficace des publics, effet parking de jeunes en errance, confusion des rôles entre l'accueil jeunes MJC et le Service Prévention Jeunesse

Objectif n°1 : développer les accueils de vacances pour les adolescents Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

- Accueillir les pré-adolescent<mark>s en rec</mark>herche de loisirs ac<mark>tifs, grâce à la création du Club</mark> Ados municipal en direction des 11-14 ans, dès la rentrée 2015.
 - Ce service est ouvert aux Collégiens et, depuis l'été 2018, aux futurs 6ème. Les jeunes seront encadrés par des animateurs diplômés. Les axes forts recherchés sont : aider le jeune adolescent à développer sa personnalité, autour des valeurs d'autonomie, de citoyenneté, de respect et de tolérance.
 - Diverses activités dont des séjours axés sur la recherche de l'autonomie sont proposées en tenant compte des demandes des jeunes.
 - Cette structure est désormais de mieux en mieux identifiée, malgré des effectifs restant peu élevés au regard du nombre de collégiens (fréquentation surtout de collégiens de 6ème et de 5ème).
 - Le Club Ados développe autant que possible des projets passerelle avec les enfants de niveau cycle 3 de l'ALSH (ex : rallye urbain...) ou avec les + de 14 ans de l'accueil jeunes (ex : vidéo, graph...).
 - En juin 2016, la Ville a mis en place le **bal des CM2** en fin d'année scolaire. Cet évènement conçu comme un « rite initiatique, de passage » convie tous les CM2, futurs 6ème, à fêter ensemble, toutes écoles confondues, la fin de l'école et l'entrée prochaine au Collège. Il remporte un franc succès et est reconduit chaque année. C'est aussi une occasion privilégiée de communiquer sur le Club Ados.

Perspectives:

- Poursuivre le travail autour des loisirs des préados et fidéliser les pré-ados actuels jusqu'à leur passage vers l'accueil jeunes + 14 ans

- Structurer le partenariat avec le Collège : besoin d'améliorer l'identification des animateurs Club Ados, actions de prévention en complémentarité ...
- Réfléchir à un projet éducatif commun et coordonné au sein des Granges (Centre social, Club Ados, Accueil jeunes), conforme aux axes du futur Projet éducatif, social et culturel

Objectif n°2 : reposer les axes d'intervention de la MJC auprès des jeunes de + de 14 ans Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

Conformément à la **convention d'objectifs et de moyens signée du 1**^{er} **avril 2015 (cf. P21),** la MJC a ouvert septembre 2015, un **nouvel accueil jeune en direction des 14-18 ans**. L'équipe d'animation accompagne les jeunes pour les aider à structurer leurs projets, individuels ou collectifs (projets à caractère culturel, de loisirs, solidaire, qui s'inscrivent dans la vie de la cité, organisation de manifestations, de séjours et sorties culturelles, de projets humanitaires, artistiques...). La MJC accompagne les jeunes dans leur accès à l'autonomie, à la citoyenneté, ainsi qu'à la mobilité, notamment par le développement de projets européens, voire internationaux.

L'espace jeune pour les 14-18 ans est ouvert les après-midis et soirées, en horaires décalés par rapport au Club des Ados. Les jeunes peuvent aussi prendre contact avec l'équipe de la MJC pour envisager des accueils à d'autres moments.

Perspectives:

- Poursuivre avec la MJC la prise en compte de l'engagement des jeunes (dialogue structuré, être jeune citoyen à Saint-Jean)
- Développer des actions passerelle plus régulières
- Réfléchir à un projet éducatif commun Centre social, Club Ados et Accueil Jeunes (repérage de référents par structure) afin d'introduire davantage de cohérence dans l'utilisation de l'Espace Jeunesse-Familles des Granges
- 4. Fusionner un projet transversal d'animation en direction des familles et de l'intergénérationnel au sein des Granges, lieu emblématique du nouveau cœur de Ville de Saint-Jean

Rappel du diagnostic posé en 2015 : Besoin de développer une programmation culturelle en direction des familles, difficulté des ALAE à structurer une relation de mobilisation durable avec les parents, manque d'actions familles dans le cadre du Contrat Centre Social

Objectif : reconstruire le projet familles et intergénérations Actions mises en œuvre, réajustements et bilan

> Faciliter l'ouverture du bâtiment Les Granges (le 2 mai 2018), carrefour coopératif socioculturel intergénérationnel et transversal, propice à la redéfinition du projet familles et intergénérations

A proximité de la Mairie, la Ville de Saint-Jean a ouvert un nouveau bâtiment intergénérationnel, espace socio-culturel, accueillant la Médiathèque et la Ludothèque au 1^{er} étage avec l'accueil au niveau de la passerelle et l'Atelier (salle de spectacle, de conte, d'animation...), l'Espace seniors en rez de chaussée gauche et l'Espace Jeunesse Familles en rez de chaussée droit (ateliers familles menés par le Centre social, Club Ados, Accueil jeunes et accueil administratif de la MJC et Fab Lab géré par la MJC: laboratoire coopératif de fabrication, de prototypage, d'expérimentation et de création qui repose sur l'usage de machines-outils numériques).

Le Centre social a, de fait, été intégré dans ce bâtiment car du fait des intentions poursuivies, l'ensemble du lieu est conçu comme un lieu de coopération, d'échanges avec les familles et l'ensemble des générations. Le Centre social, pour les actions menées aux Granges, est une porte d'entrée et un moteur de transversalité des publics et des projets. Ainsi, pour répondre à cet objectif, une responsable des actions collectives du Centre social a été recrutée en avril 2016.

De la même façon, la Ludothèque a été intégrée au sein des Granges comme trait d'union entre secteur culture et secteur social. Dans cette optique, la ludothécaire est passée à temps plein en janvier 2016. Tout naturellement, le Fab Lab a lui aussi rejoint les Granges comme outil d'innovation et de création, de partage de connaissances, comme lieu de rencontre de différents publics.

Le projet des Granges poursuit les intentions suivantes :

- Créer un carrefour coopératif socio-culturel et éducatif, intergénérationnel et transversal, nouveau cœur de Ville de Saint-Jean
- Définir et mettre en route une programmation coordonnée du Tiers Lieu : « Les Granges » en direction des familles et de l'intergénérationnel

Pour cela, les axes du projet des Granges sont les suivants :

- Le développement de collaborations intra services et locales
- La recherche d'innovation, de découverte et d'expérimentation
- La création d'une forte identité pour ce lieu, avec des valeurs fortes identifiables par tous, transposables dans d'autres espaces du territoire (mixité sociale).
- La valorisation de l'engagement, de la citoyenneté et de la solidarité.
- La rencontre entre les générations par la mise en réseau des acteurs socio-éducatifs du territoire touchant tous les publics de l'enfance aux seniors
- La recherche de partenariats et l'ouverture sur le monde environnant, au travers la volonté de s'ouvrir sur le territoire (occupation d'espaces extérieurs, hors les murs, appropriation de lieux informels dans différents espaces publics) en portant les mêmes valeurs
- L'accès par tous et pour tous : physique, tarifaire, diversité de l'offre, accessibilité sociale, tous publics, amplitude d'ouverture
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins et des réalités de la population (captation des besoins de la population) pour construire ensemble l'évaluation et l'évolution des actions proposées aux saint-jeannais. Il s'agit de favoriser l'expression, de la prendre en compte, de la faire vivre
- Le développement de collaborations intra services et locales, afin de favoriser le rayonnement des actions sur l'ensemble du territoire, notamment des actions culturelles
- La recherche d'innovation, de découverte et d'expérimentation, au service des rencontres, des collaborations, des partages, favorisant la stimulation des initiatives citoyennes, entre différents publics

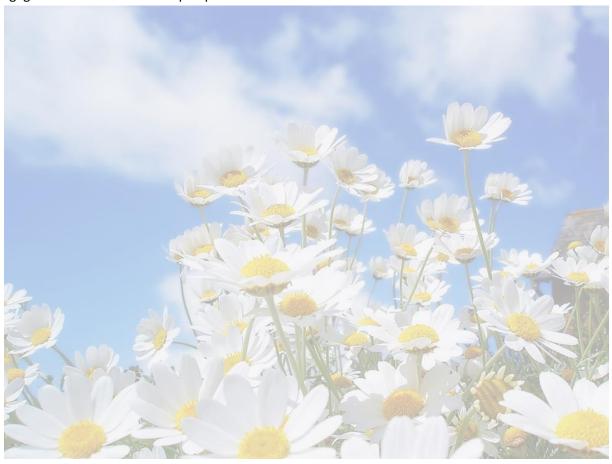
Ce lieu a vocation à contribuer à l'identification d'un lieu innovant et intergénérationnel, véritable carrefour, lieu d'échanges, ouvert à la rencontre entre les habitants, proposant des actions collectives d'animation locale, notamment en direction des familles.

Ce projet s'inscrit donc, tout naturellement, dans la politique éducative, culturelle et sociale engagée depuis plusieurs années par la Ville.

Perspectives:

- Poursuivre et améliorer la revalorisation de l'action familles, en obligeant les services à penser ensemble une programmation d'ateliers et d'actions en direction des familles et de l'intergénérationnel
- Action familles : projet à construire entre services éducation, culture, médiathèque-ludothèque, mjc, seniors, centre social
- Mobiliser sur ces projets, les accueils enfance comme points de départ d'une approche globale de la relation aux familles
- Clarifier la fonction accueil au sein des Granges
- Rester en éveil sur les évolutions

Le bilan des axes développés et des actions menées a fait l'objet d'échanges partenariaux, permettant de dégager un certain nombre de perspectives. Des orientations restent à réaffirmer.



IV. PEdt 2018-2021 : les priorités

Le diagnostic des actions menées dans le cadre du PEdt 2015-2018 a mis en évidence l'adhésion des acteurs aux différents axes. Il s'agit donc de conforter un certain nombre d'objectifs.

a). Accompagner l'évolution de l'accueil des populations enfance

1) Faire évoluer les patrimoines d'accueil enfance

L'augmentation à venir de la population scolaire, du fait des nouveaux projets immobiliers, pose la question des locaux d'accueil, pour certains vieillissants et peu fonctionnels.

Malgré la stabilité de la population scolaire depuis l'ouverture du Groupe scolaire Marcel Langer en 2005, la commune pose comme **objectif majeur l'augmentation des capacités d'accueil municipal dans un contexte d'ouverture à l'urbanisation** de nouveaux secteurs et de renouvellement de la population des quartiers pavillonnaires des années 50 à 70.

La Ville va donc être amenée à **opérer des choix d'extension des écoles dans les années à venir**. Pour cela, dès 2017, elle a pris la tâche d'un programmiste afin de l'aider dans sa réflexion.

L'objectif visé est de + 4 classes en élémentaire et plus 2 classes en maternelle.

En première approche, cette extension de capacité, ainsi que la relocalisation et l'extension de l'ALSH municipal ont été pré-positionnées sur le groupe scolaire centre dans le cadre d'une opération lourde de restructuration et reconstruction partielle.

Il en résulterait une opération globale non finançable en une phase unique dans le contexte budgétaire actuel.

En seconde approche et compte tenu des importantes difficultés rencontrées sur le Groupe scolaire de Preissac liées à l'insuffisance de capacité du restaurant scolaire, il pourrait être envisagé une opération phasable de moyen terme portant sur les deux groupes scolaires.

GROUPE SCOLAIRE PREISSAC: construction d'un nouveau restaurant scolaire sur l'arrière du bâtiment et sur deux niveaux permettant de desservir la maternelle en RDC haut et l'élémentaire en RDC bas.

Relocalisation de l'ALSH sur le groupe scolaire Centre et extension des capacité à 14 classes élémentaires (+4) et 6 classes maternelles (+1).

GROUPE SCOLAIRE CENTRE : restructuration et reconstruction partielle en intégrant l'ALSH municipal et en augmentant légèrement la capacité à 11 classes élémentaires + 1 classe ULIS (+1) et 6 classes maternelles (+1).

La rénovation et l'extension de ces accueils ont déjà fait l'objet de diverses concertations avec les enseignants, les représentants d'associations de parents d'élèves, les personnels intervenant dans les écoles (ALAE, ALSH, ATSEM, personnel cantine, Services Techniques).

Cette concertation et ces échanges vont se poursuivre tout au long du projet, afin que la définition du besoin exprimé soit le plus conforme possible aux réalités du terrain.

2) Soutenir et accompagner la cohérence des projets école/ALAE/ALSH

Constat a été fait avec les partenaires qu'une meilleure cohérence des projets école/ALAE et ALSH passe par des équipes solides et stables, en complémentarité avec l'école mais aussi par tout moyen visant à favoriser et respecter le rythme de l'enfant.

La réorganisation des équipes

Une nouvelle réorganisation du secteur péri et extrascolaire est proposée dès avril 2018 afin de répondre à 2 objectifs principaux :

 Harmoniser les modes d'organisation au niveau des écoles pour dégager des équipes d'encadrement cohérentes et structurées, en capacité de dialogue avec les directeurs d'école.

Jusqu'en avril 2018, un Directeur ALAE secondé par 2 Directeurs remplaçants intervenait dans chacun des 5 ALAE : ALAE maternelle Centre, ALAE élémentaire Centre, ALAE maternelle Preissac, ALAE élémentaire Preissac et ALAE primaire Marcel Langer.

Pour la rentrée 2018, du fait du départ à la retraite du directeur de l'école maternelle Centre, l'Education Nationale a acté la fusion de l'école maternelle centre et de l'école élémentaire centre en une école primaire unique.

De plus, depuis novembre 2017, les postes de référente cantine, sans responsabilité hiérarchique, ont évolué vers des postes de chef d'équipe cantine avec une responsabilité hiérarchique envers les agents de restauration scolaire. Une seule Chef d'équipe cantine est désignée par groupe scolaire.

Aussi, a-t-il semblé pertinent de créer une direction unique ALAE par site (Centre, Preissac, Marcel Langer) dès avril 2018. A la rentrée 2018, les postes de directeurs remplaçants évoluent vers des postes de directeurs adjoints (1 en maternelle, 1 en élémentaire) afin de constituer une véritable équipe de direction et de permettre au directeur adjoint de dégager du temps pour l'encadrement pédagogique des équipes.

Cette réorganisation permet de **créer également un poste de responsable de l'extrascolaire** (Club Ados et ALSH) en charge également de seconder la Responsable Enfance-Jeunesse sur la coordination des équipes.

A noter qu'il n'est à ce jour pas envisagé de modifier le planning déjà chargé des ATSEM. Celles-ci sont annualisées et interviennent selon la semaine type hebdomadaire suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Entretien	7h45-9h	7h45-9h	7h45-9h	7h45-9h	7h45-9h
Ecole	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Alae – cantine*	12h-14h	12h-14h	12h-14h15**	12h-14h	12h-14h
Ecole	14h-16h15	14h-16h15		14h-16h15	14h-16h15
Alae**	16h15-17h30	16h15-17h30	13h30-18h30		

^{*40} mn de pause chaque jour durant la pause méridienne, avec sollicitation en cas de besoin

La durée hebdomadaire de travail des ATSEM est fixée à 40 heures 75 annualisées ou 43 heures annualisées par période de 7 semaines.

^{**12}h-14h15 durant 7 mercredis par an dans l'année (temps scolaire)

^{***} Positionnement en priorité sur les fonctions d'accueil. Intervention **2 soirs** par semaine en Alae (soit 2 Atsem par soir et par Alae maternelle)

La consolidation d'une partie des équipes d'animation

Actuellement, environ 8% des effectifs d'animation (5 agents) sont titulaires de la Fonction Publique Territoriale et sont en position d'agent de direction ALAE (sauf un agent, animateur porteur de projets transversaux).

Afin d'élargir les noyaux durs par ALAE, il est proposé de stagiairiser puis titulariser progressivement 20 postes supplémentaires pour atteindre au total environ 25% des animateurs.

Ainsi, un plan de stagiarisation pourrait être mis en place sur 3 ans, entre 2019 et 2021 : 5 postes de directeurs adjoints en 2019 puis 10 postes d'animateurs en 2020 et 2021.

Cette consolidation, outre le fait qu'elle apporte de réelles perspectives aux agents et favorise leur implication, répond aux demandes des partenaires (enseignants, parents) d'avoir des interlocuteurs identifiés et reconnus.

Elle est un axe majeur de la recherche de cohérence école/ALAE/ALSH, grâce à une complémentarité accrue des équipes.

Parallèlement, il va s'agir de réaffirmer le rôle de l'animateur comme « auxiliaire de l'école » permettant d'adapter ses interventions de façon à respecter en priorité le rythme de l'enfant sur le temps scolaire.

Enfin, la formalisation de temps de réunions écoles-alae va autant que possible être recherchée.

La mise en place du service au plateau

A Saint-Jean, les restaurants scolaires fonctionnent tous avec le service à table : 1 service dans les cantines maternelles, 2 services (12h10 et 13h10 environ) dans toutes les cantines élémentaires.

Afin de fluidifier la pause méridienne, favoriser la détente pendant le repas et donner aux enfants le temps dont ils ont besoin pour manger, une réflexion a été menée sur la mise en place du service au plateau en élémentaire.

Ainsi, un test a été mené en janvier 2018 dans le restaurant scolaire de Preissac, le plus exigu et, par conséquent, le plus propice à ce type d'expérimentation.

Le bilan a été tout à fait favorable et a été largement partagé avec les enseignants, les représentants des associations de parents d'élèves mais aussi, bien sûr, les enfants (cf. Annexe 4 : Bilan Service au Plateau).

Les points positifs qui ont été listés sont les suivants :

- Développement de l'autonomie et de la responsabilisation des enfants (impact sur le gout :
 « c'est meilleur »)
- Service plus fluide, moins bruyant et plus confortable pour les enfants ; plus de calme, de confort et de sérénité
- Davantage de disponibilité des agents de restauration pour l'accompagnement des enfants
- Respect du rythme des enfants ; chacun mange à son rythme
- Sensibilisation au gaspillage et au gout
- Davantage de disponibilité des enfants pour les apprentissages à 14h

Le temps de repas devient davantage un temps d'échanges et de convivialité pour les enfants. Ce bilan largement positif amène la Ville à généraliser le service au plateau à l'ensemble des restaurants scolaires élémentaires à la rentrée 2018. Afin de **donner la priorité au respect des rythmes**, l'organisation du temps ALAE pendant la pause méridienne s'est, lui aussi, adapté : intégration d'espaces libres surveillés, maintien de projets et d'activités calmes.

Poursuite de l'émancipation des TAP ou ateliers PEDT : priorité au respect des rythmes des enfants

Au vu des objectifs poursuivis et réaffirmés, la Ville continue à faire le choix d'une émancipation des TAP ou ateliers PEDT (formulation donnés à Saint-Jean par souci de clarté pour les familles).

L'objectif est de ne pas surajouter des activités à une journée déjà bien chargée mais d'adapter les actions aux projets des enseignants, d'identifier les points d'amélioration et les confronter au regard croisé des différents intervenants.

Ainsi, comme cela a été détaillé lors du bilan, la Ville continue à donner la priorité au rythme de l'enfant et souhaite privilégier des actions adaptées menées par les animateurs municipaux, dont les compétences sont repérées et valorisées.

Il va être également demandé aux équipes de Direction ALAE de **faciliter la connaissance et** l'appropriation du projet d'école 2018-2022 par leurs équipes d'animateurs et d'adapter en conséquence le projet ALAE.

Ainsi, nombreuses sont les écoles qui souhaitent développer un axe de travail commun, bientôt inscrit dans le projet d'école. Pour exemple, la majorité des écoles inscrit l'harmonisation des règles entre école et ALAE comme un des axes prioritaires d'action. Cela passe par le renforcement des liens, la gestion concertée des transitions, l'élaboration de règles communes et une réflexion partagée sur la posture des adultes face aux élèves.

Les conditions de dialogue au bénéfice du respect du rythme de l'enfant étant tout à fait opérationnelles, la Ville a donc pour projet de mettre en place, un document de référence, évolutif dans le temps, listant les intentions communes, véritable outil partagé commun aux différents acteurs (« charte « ou équivalent). Cet outil a aussi pour objectif d'accompagner les nouvelles équipes, tant du côté des enseignants, des représentants des associations de parents d'élèves que des animateurs.

Création des conditions d'un binôme ALAE-Cantine, en dialogue avec l'école

Du fait des restructurations des équipes tant péri et extrascolaires et de la mise en place des postes de chefs d'équipe restauration scolaire, il est acté le fait de développer la cohérence ALAE-Cantine.

Ainsi, il sera mené avec les équipes une réflexion sur le meilleur modèle de fonctionnement susceptible d'être mis en place afin de faciliter la transmission des informations, la coopération et un dialogue harmonieux et cohérent en direction de l'école.

Des groupes de travail vont être mis en place au cours de l'année 2018-2019 sur cette question spécifique.

Intégration du « Plan Mercredi » dans le nouveau PEDT 2018-2021

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, lors de l'annonce du « Plan mercredi » a affirmé : "avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite".

Cet objectif est un axe majeur de la Ville de Saint-Jean. Aussi, c'est tout **naturellement que la Ville s'ins- crit dans le « Plan mercredi ».**

Saint-Jean entend donc organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent la charte qualité du Plan mercredi, autour des 4 axes suivants :

- l'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- l'ancrage du projet dans le territoire
- la qualité des activités

Le temps d'accueil du mercredi, suffisamment long, permet de mener des projets de qualité, partenariaux et cohérents avec les autres temps de la semaine, scolaires et périscolaires.

A Saint-Jean, les équipes d'animation étant les mêmes et s'appropriant les intentions communes, vont donc déployer des actions en cohérence avec le projet éducatif, en phase avec les axes du « Plan mercredi ».

La Ville transmettra prochainement aux services de la DDCS, de la DSDEN et de la CAF les différentes pièces permettant d'obtenir le label « Plan mercredi ».

3) Poursuivre la mobilisation des partenaires

Dans le cadre du projet global mené par la Ville, le partenariat est la clef de voute de la compréhension et de la mise en œuvre opérationnelle des intentions recherchées.

Aussi, la mobilisation des partenaires est, en soi, un axe de travail à part entière.

Afin de réfléchir communément à l'utilisation des espaces, aux actions à mener, aux axes d'amélioration...., il convient de développer une forme d'intelligence collective qui repose sur le respect et la confiance mutuels.

Cela passe bien évidemment par la poursuite des coopérations déjà mises en place, notamment sur les questions de prospective :

- concertations préalables avec les représentants des associations de parents d'élèves (ex : évolution des patrimoines, bilan des organisations mises en place...) et parfois plus largement, avec l'ensemble des familles, sur certains sujets identifiés en commun (ex : évaluation permanente des activités péri et extrascolaires....)
- collaboration avec les enseignants.

 La collaboration générale déjà mise en place de façon plus ou moins formelle est à poursuivre tant ces temps de dialogue, d'échange sont précieux et propices à la construction en commun, à la définition et à l'identification de problématiques partagées à traiter.

L'objectif majeur de Saint-Jean est donc bien de rester mobilisée et centrée sur l'Enfance et ses fondamentaux, cœur de projet de la Ville. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour poursuivre et remplir cet objectif.

b). Structurer une politique Jeunesse plurielle

Le bilan mené avec les partenaires dont la MJC a mis en évidence la nécessité de poursuivre le travail autour des loisirs des préados, de fidéliser les pré-ados actuels jusqu'à leur passage vers l'accueil jeunes des + 14 ans, de structurer le partenariat avec le Collège, de réfléchir à un projet éducatif commun et coordonné au sein des Granges (Centre social, Club Ados, Accueil jeunes), conforme aux axes du futur Projet éducatif, social et culturel et de redéfinir une politique de prévention jeunesse.

Poursuivre le travail loisirs pré-ados

Le Club Ados municipal qui est désormais bien installé (création du service en septembre 2015, fonctionnement uniquement durant les vacances scolaires depuis l'année 2016-2017) doit désormais poursuivre ses actions, en :

- s'adaptant aux besoins des jeunes : ouvertures éventuelles selon les projets sur des temps d'accueils différents (mercredis après-midis, soirées ou samedis)
- améliorant l'identification des animateurs du Clubs Ados par les collégiens. Pour cela, une rencontre doit être envisagée avec le Collège afin d'échanger sur les modalités de cette identification

Par ailleurs, du fait de l'intégration du Club Ados au sein des Granges, une réflexion est souhaitable sur la mise en place **d'un projet éducatif commun et coordonné** tant avec le Centre Social, dans le cadre des ateliers familles qu'avec la MJC dans le cadre de l'accueil jeunes des plus de 14 ans.

En effet, l'accueil des publics qui se croisent ou fréquentent l'Espace est à réfléchir afin de ne pas exclure des publics de préados/ados, tentés de fréquenter les Granges sur des temps qui ne leur seraient pas dédiés. Une étude des possibilités en lien avec la règlementation DDCS est à mener. Ce point est également développé dans la partie « b). Renforcer les coopérations et le décloisonnement sur le projet phare « Les Granges ».

Enfin, le Club Ados dont un des objectifs est de responsabiliser et d'aider le jeune à développer son autonomie doit travailler également sur son offre de séjours, afin de proposer des départs élaborés et construits avec les jeunes, plutôt que fournis « clefs en main ».

Poursuivre avec la MJC la prise en compte de l'engagement créatif des jeunes majeurs

La Convention d'objectifs et de moyens signée en 2015 avec la MJC a permis de reposer cet axe majeur. Il devra être réaffirmé lors du renouvellement de cette convention en 2019. Cela est d'autant plus nécessaire que, depuis son ouverture aux Granges, la MJC constate une hausse de fréquentation des jeunes majeurs, attirés vraisemblablement tant par le Fab Lab que par l'accueil jeunes, ouvert sur des actions de citoyenneté.

Ainsi, l'Accueil Jeunes de la MJC propose à la Ville (qui l'a accepté) un partenariat dans le cadre d'un nouveau projet en direction de la jeunesse. La mise en place de divers projets d'engagement citoyen ainsi que la nouvelle dynamique apportée par le bâtiment les Granges et le projet cœur de ville ont amené la MJC à réfléchir à la participation des jeunes à la vie locale notamment.

L'idée est d'imaginer ensemble un nouveau mode de participation des jeunes à la vie locale.

Ce projet s'appuie sur la démarche de **dialogue structuré**, nom donné en 2006 par les institutions européennes au processus de discussions entre les jeunes et les décideurs sur les thèmes et les préoccupations qui les concernent. Cette méthode vise à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue entre la jeunesse et les décideurs/experts politiques afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques et de jeunesse.

Ainsi, cette action va porter sur la thématique suivante : « Jeunesse et politiques publiques, de l'échelle locale à l'échelle européenne : repenser la participation des jeunes à la vie de la Cité, repenser la Cité en fonction de la participation des jeunes ».

Les projets autour du dialogue structuré peuvent prendre différentes formes : séminaires, conférences, consultations et/ou autres événements. Ces projets doivent favoriser la participation active des jeunes à la vie démocratique en Europe et leur interaction avec les décideurs. Les jeunes doivent être activement impliqués lors de chacune des différentes phases (préparation, mise en œuvre, évaluation).

A partir de fin 2018, 4 ateliers de travail collectif, menés avec l'aide du Collectif d'éducation populaire La Volte, va permettre à un groupe restreint composé de jeunes (y compris ceux qui sont les plus éloignés des réflexions sur ces questionnements), d'élus associatifs, d'élus locaux, de personnels municipaux et associatifs, d'acquérir les outils nécessaires au développement du projet. Ces ateliers se déclinent comme suit :

- Créer et fédérer un collectif (3h): se rencontrer, se connaître. Définir collectivement un cadre de travail basé sur l'équivalence, la participation de tou-tes, l'écoute, la souveraineté du groupe...
 Penser nos temps de réunions pour que chacun-e trouve sa place (travailler l'interconnaissance, l'écoute, la créativité, la prise de décision collective).
- Etat des lieux (3h) : quels liens entre jeunesse et politiques publiques ? Qu'est-ce qu'il faudrait transformer ? Qu'est-ce qu'il manque ? Ça veut dire quoi participer ?
- Construire collectivement un projet (3h): Définir une vision commune, des objectifs et des actions permettant de les atteindre. S'organiser collectivement: moyens, rôles, calendrier. Responsabilités et redevabilités des un-es et des autres.
- Acquérir des méthodes d'animation participative dynamique (3h): Expérimenter et comprendre
 ce qui suscite le dynamisme et la participation. Se préparer à passer à l'action. Co-construire un
 déroulé d'animation ou d'intervention adapté au contexte et aux objectifs poursuivis (séminaire,
 atelier(s), etc). Travailler la posture d'animateur-trice des temps forts du projet.

Ce projet mené sur plusieurs années va être exigeant tant vis-à-vis des jeunes et leur engagement que de la Ville qui va devoir entendre et reconnaitre sur le long terme la démarche menée et se positionner sur certaines propositions de dialogue qui lui seront faites.

En 2019, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec la MJC et de la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement de projet avec la Fédération régionale des MJC, toute autre action visant à prendre en compte l'engagement créatif des jeunes et des jeunes majeurs sera encouragée.

Redéfinir une politique de prévention Jeunesse

La Ville a mis en place jusqu'en 2015 un service Prévention Jeunesse qui a évolué progressivement, depuis son rattachement au Pôle social (et non plus au Pôle Education) vers des missions plus sociales d'accompagnement des familles et des jeunes les plus fragiles et en difficulté. Ainsi, ce service a-t-il évolué vers des missions de prévention-médiation. Ce service intervient également au sein du Collège où des groupes

de parole sont organisés afin de mener des actions de prévention sur différentes conduites à risque (alcoolisme, drogue, dangers d'internet, conduites sexuelles à risque ...).

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse et du Contrat projet Centre social signés avec la CAF en 2019, la Ville va devoir s'interroger sur sa politique de prévention jeunesse, en pensant des actions de prévention en complémentarité avec les différents acteurs (MJC, Club Ados, Maison des Solidarités, CCAS...) et en structurant son partenariat avec le collège sur cette question.

c). Renforcer les coopérations et le décloisonnement sur le projet phare « Les Granges »

Le projet « phare » les Granges mobilise bien au-delà du seul territoire de Saint-Jean. Ainsi, Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre, Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, se sont déplacés à Saint-Jean le 8 juin 2018 et, particulièrement, aux Granges, à l'occasion de la remise du rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » par Monsieur Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif national.

Le choix de ce site ne relève pas du hasard mais illustre l'intérêt porté pour des actions politiques fortes menées par la Ville :

- construction d'une politique associative concertée avec les associations saint-jeannaises, avec l'accompagnement du Mouvement associatif Occitanie
- construction d'un projet transversal, concerté et partagé au sein des Granges, mêlant harmonieusement des initiatives publiques et des initiatives associatives au bénéfice des publics

Aussi, le projet transversal d'animation en direction des familles doit être poursuivi et clairement partagé par tous les acteurs intervenant au sein des Granges.

Une seule et même équipe pluridisciplinaire

Toutes les structures réunies au sein des Granges, qu'elles soient associatives ou municipales, constituent <u>une seule et même équipe.</u>

Ainsi, cette équipe pluridisciplinaire composée des agents municipaux de la Médiathèque-Ludothèque, du Centre social et du Club Ados, des salariés de la MJC et des membres bénévoles du Bureau de l'association Age d'Or travaillent depuis près de 2 ans à imaginer des projets en commun et en partenariat, dans ce lieu intergénérationnel original et innovant.

Il s'agit bien d'une **équipe unique au service du projet global**, chaque structure conservant les spécificités propres à chacun (18 personnes à ce jour interviennent de façon régulière aux Granges).

La structuration de l'équipe et les organisations mises en place sont importantes pour impulser la poursuite et l'amélioration de la revalorisation de l'action familles, en obligeant les services à penser ensemble une programmation partagée et concertée d'ateliers et d'actions en direction des familles et de l'intergénérationnel (ex: Fête des Fruits et Légumes, sorties familles, ateliers cuisine, Partir en Livre, Science and the City).

Ce projet en direction des familles est à construire entre services éducation, culture, médiathèque-ludothèque, MJC, seniors et centre social, afin de penser de façon croisée la complémentarité des actions, et des publics.

Les organisations mises en place à poursuivre et conforter ont vocation à « imposer » ces regards croisés de co-construction. Elles sont identifiées et déclinées comme suit :

 <u>l'Equipe pluridisciplinaire des Granges</u> composée des agents municipaux de la Médiathèque-Ludothèque, du Centre social et du Club Ados, des salariés de la MJC et des membres bénévoles du Bureau de l'association Age d'Or. Le service Culture peut être associé en fonction des projets.

Ses missions:

Mettre en œuvre le projet des Granges, assure le fonctionnement des services, des actions et des projets transversaux.

Assurer un accueil du public avec pour objectif de créer des passerelles entre les services et les actions et d'apporter des réponses communes et cohérentes aux sollicitations de ces publics. Son fonctionnement :

- ► Chaque service ou structure a son fonctionnement propre mais confronte, construit et évalue de façon régulière ses actions et ses contraintes, afin de trouver des réponses communes et cohérentes.
- ► Cette équipe se réunit, pour ce faire, une fois par mois, sous l'impulsion, l'animation et la coordination de l'équipe de Coordination.
- <u>l'Equipe de Coordination composée</u> de la Responsable Médiathèque-Ludothèque, de la responsable Centre social et de la Directrice de la MJC, dotée d'une relative autonomie dans la gestion quotidienne de l'équipement considéré dans sa globalité.

Les membres, en fonction de leurs spécificités, sont placés sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe Education-Animation Vie Culturelle et Locale et de la Directrice du Pôle Petite Enfance-Social.

Ses missions:

Org<mark>ani</mark>ser la synergie, le décloisonn<mark>eme</mark>nt, la transversalité propres à l'identité des <mark>Gran</mark>ges.

Animer et coordonner l'équipe des Granges

Assurer la continuité d'une fonction d'accueil de qualité (définition de la fonction Accueil, formation et accompagnement des acteurs, gestions des plannings)

Communiquer et échanger avec l'équipe des Granges sur le fonctionnement, les actions, le bilan des activités, pour dégager les nouveaux projets.

Élabore<mark>r le proj</mark>et d'animation au reg<mark>ard de</mark>s données recueillies, des o<mark>rientations</mark> des d<mark>ifférente</mark>s structures présentes dans les Granges et des thématiques municipales

Coordonner les actions des équipes sur les projets transversaux,

Optimiser l'utilisation des espaces et du matériel : gestion des plannings, mutualisation du matériel... Elaborer des actions de communication sur le fonctionnement et l'évènementiel de la structure en relation avec le service communication de la ville

Cette équipe, cheville ouvrière du fonctionnement transversal des Granges, rend compte de son action en priorité au Comité stratégique.

Son fonctionnement:

Rencontre hebdomadaire le lundi après – midi.

Animation d'une réunion mensuelle de l'équipe des Granges le premier mardi matin de chaque mois.

• Le Comité Stratégique

Instance politique, il est composé de Mme le Maire, de l'Adjointe en charge de l'Education et de la Famille, de l'Adjointe en charge de la Vie associative, de l'Adjointe en charge du social et de l'Adjointe

en charge de la Culture, du Président de la MJC, du Président de l'Age d'Or, de l'équipe de Coordination, de la Directrice du Pôle solidarité-petite enfance, de la Directrice générale adjointe en charge de l'Education et de l'animation de la vie culturelle et locale, cale, du DGS.

La Présidence est assurée par Mme Le Maire ou sa représentante, Madame l'Adjointe en charge de l'Education et de la Famille, qui en anime les rencontres.

Ses missions:

Déterminer la stratégie politique des Granges et le suivi de sa mise en œuvre

Evaluer et superviser la bonne conduite du projet des Granges par l'équipe de coordination, au regard de la stratégie définie

Prendre connaissance des éléments d'aide à la décision transmis par l'équipe de coordination (statistiques de fréquentation, bilan d'activités.....)

Définir la feuille de route annuelle

Valider les thématiques proposées ou définition de nouvelles orientations

Etudier et valider les montages de projets transversaux, en définissant les moyens alloués (humains, techniques, financiers) et les partenariats

Fonctionnement:

Il se réunit une fois par trimestre ou autant de fois que nécessaire, en fonction de l'actualité

Le Collectif des Granges

Ce collectif, création au sens du conseil d'usagers et d'habitants (circulaire CNAF 2012) a vocation à être un lieu d'expression participative et consultative. Il serait composé d'usagers, de représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne, de la DDCS, de la Fédération régionale des MJC. L'objectif de mise en place pourrait être juin 2019, afin de se donner le temps de mobiliser les adhérents afin de faire émerger des principes de fonctionnement après le bilan de la 1ère année d'ouverture.

L'accompagnement de la structuration des Granges va donc être indispensable afin de répondre aux objectifs de <u>coopération</u> et <u>de décloisonnement</u> et de trouver une complémentarité entre <u>l'action</u> sociale, <u>l'action</u> en direction des familles et <u>l'action</u> culturelle.

Des recrutements au service du projet intergénérationnel global

Dès l'ouverture des Granges en mai 2018, deux postes de médiateurs socio-culturels (un en charge plutôt du multimédia, un en charge plutôt du jeu) ont été mobilisés afin de renforcer l'équipe existante. Ces recrutements, rendus possibles par la réorganisation des services péri et extrascolaires, sont totalement impliqués dans le contrat projet Centre social. Il s'agit dans les mois à venir à intégrer davantage leurs missions et fonctions dans le projet de fonctionnement global.

Clarification de la fonction accueil au sein des Granges

Dans un espace tel que les Granges, regroupant différents services et structures, la fonction accueil, qui n'existe pas en soi, doit être pensée **comme une posture** de l'ensemble des intervenants et non pas comme un lieu. Ainsi, l'accueil doit être partagé par tous afin de renseigner, diriger les publics vers le service souhaité. Chacun doit se sentir responsable de cet accueil et remplit cette mission. Cela nécessite une acculturation entre services et structures avec une très bonne connaissance des actions menées par chacun. Au-delà de cette mission d'accueil « classique », l'objectif est aussi de proposer aux publics un accueil « projet » en identifiant la demande et en la traduisant en action opérationnelle.

Pour cela, des réunions de travail vont, bien évidemment, permettre de construire ces modalités d'accueil. Toutefois, une formation spécifique aux personnels des Granges est programmée sur ce thème en septembre 2018.

Rester en éveil sur les évolutions

L'organisation et le fonctionnement des Granges sont mis en place de façon expérimentale afin de répondre à l'objectif de revalorisation de l'action familles et de structuration d'un projet global intergénérationnel.

Pour cela, les équipes ont également pour mission d'assurer une veille, une observation et une collecte des usages, des données sur les modes d'utilisation des Granges et sur les demandes de ces utilisateurs.

Cette veille doit aussi porter sur la coordination des actions territoriales pouvant enrichir la programmation des Granges et contribuer à la définition de pratiques innovantes et/ou adaptées aux publics.

Penser une approche globale de la relation aux familles, au-delà des Granges

Le diagnostic plus global mené en 2019 va permettre de penser de façon plus large et concertée, la relation aux familles.

En s'inspirant des projets menés au sein des Granges, mais aussi, en mobilisant les accueils enfance comme point de départ de cette relation, il devient possible de décloisonner les approches et de proposer des actions cohérentes et co-construites aux familles, en identifiant de façon croisée leurs besoins.

d). Traduire les intentions dans les projets pédagogiques (opérationnalisation)

La réaffirmation des enjeux éducatifs du PEdt

Enseignants, représentants de parents d'élèves et services municipaux péri et extrascolaires s'accordent pour poursuivre les efforts visant à créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et à favoriser la complémentarité école-Alae.

Très concrètement, cela passe par :

- l'adoption de règles communes,
- une solide connaissance des projets d'école permettant de mener des actions en cohérence.

MJC, Co<mark>llège, se</mark>rvices municipaux s'accordent pour poursuivre les efforts visant à favoriser la complémentarité et la cohérence des actions en direction des publics jeunesse.

Tous les partenaires éducatifs ont des spécificités qui les distinguent. Cette diversité est une richesse dès lors qu'elle est identifiée, comprise et acceptée par chacun des acteurs. La complémentarité des approches permet d'élargir la palette des regards portés sur l'enfant ou le jeune et aide celui-ci à trouver sa place, à construire sa personnalité, à s'épanouir.

Ce projet formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant et à chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun la complémentarité des temps éducatifs.

Les axes éducatifs du PEdt sont présentés plus en détail ci-dessous. Suivra ensuite la mise en œuvre au sein des structures péri et extrascolaires, dans le cadre du projet pédagogique, de l'axe Enfance-Jeunesse, cœur de projet.

Observer et analyser les évolutions de populations scolaires

- Outil de prospection commun
- Identification des besoins
- Prise en compte de l'évolution des patrimoines d'accueil enfance (extension des capacités scolaires Centre et Preissac)
- Poursuite de la mobilisation des partenaires (enseignants, associations parents élèves)

Recentrer l'Enfance, coeur de projet, sur ses fondamentaux

- •Renforcer le rôle de l'animateur comme auxiliaire de l'école, ce qui permet de respecter le rythme de l'enfant
- Créer les conditions nécessaires à la continuité éducative et favoriser la complémentarité école-Alae
- Stabiliser les équipes

Segmenter clairement les publics jeunesse et les fonctions

- Développer les accueils de vacances pour les préadolescents : Identification de la structure municipale Club Ados, projets passerelle avec l'ALSH (ex : rallye urbain...) et l'accueil jeunes (ex : vidéo, graph...), structurer le partenariat avec le Collège (identification des animateurs Club Ados, actions de prévention en complémentarité ...)
- •Reposer les axes d'intervention de la MJC auprès des jeunes de + de 14 ans

Fusionner un projet transversal d'animation en direction des familles, lieu intergénérationnel au sein des Granges, lieu emblématique du nouveau coeur de ville

- Reconstruire le projet familles et intergénérations
- Fab Lab intégré aux Granges comme outil d'innovation et de création, de partage de connaissances, lieu de rencontre de différents publics
- Carrefour coopératif socio-culturel intergénérationnel et transversal
- Centre social intégré aux Granges comme porte d'entrée et moteur de transversalité des publics
- Programmation partagée et concertée

Ces axes sont inscrits dans les différents projets pédagogiques élaborés par les différentes structures municipales ou associatives gravitant autour de l'enfant et du jeune.

V. Pilotage et évaluation dans le champ de l'Education

a). Le Comité de Pilotage PEdt-projet global

Comme cela a été évoqué, l'objectif est de trouver une cohérence dans la démarche et les actions mises en œuvre. De ce fait, il apparait opportun de créer **un seul organe de pilotage** pour le Contrat Enfance Jeunesse CAF et le Projet Educatif Territorial qui intègrent les mêmes acteurs et partenaires de la Ville dans le cadre d'un projet éducatif, social et culturel global, tant au regard de la C.A.F., que des services de l'Etat dont l'Education Nationale. Ainsi, de nouveaux partenaires ou services pourront y être également invités et associés, en fonction des thématiques abordées.

Afin de ne pas « s'éparpiller » et se concentrer sur l'étude approfondie des problématiques rencontrées, il a été proposé au Comité de Pilotage du PEdt, qui l'a validé, de retenir **un thème d'évaluation annuelle.** Moyen de mobilisation de l'organe de pilotage, c'est aussi une façon de planifier les réflexions et de construire dans le temps les projets éducatifs.

Ainsi, le Comité de Pilotage PEdt du 25 juin 2018 a validé la planification des thématiques suivantes : **2019** :

Poursuivre et améliorer la revalorisation de l'action familles

Mettre en œuvre de façon concertée les évolutions des patrimoines d'accueil enfance

2020: Focus sur la jeunesse

2021 : Création d'un outil partagé commun aux différents acteurs : « charte »

Pour alimenter les réflexions de ce Comité de Pilotage, il est indispensable d'échanger et d'évaluer de façon régulière et formalisée les actions menées avec les partenaires.

Pour cela, des instances de consultation doivent être créées ou confortées dans leur fonctionnement.

b). Conseil communal des parents d'élèves

Afin de créer les conditions de dialogue structurées sur les sujets à venir et les axes à développer, il pourrait être institué un conseil communal des parents d'élèves. Celui-ci pourrait se réunir environ 2 fois par an et réunirait les représentants des associations de parents d'élèves. Cette instance consultative est à construire dès que possible.

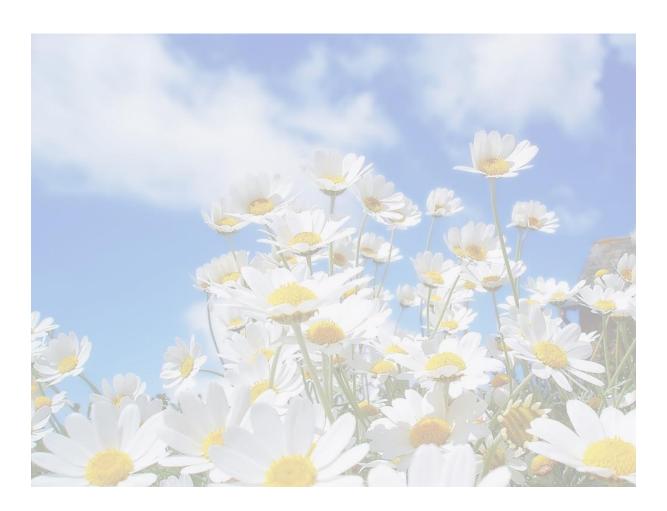
c). Commission scolarisation : à poursuivre autour de sujets élargis

La Ville organise d'ores et déjà au minimum 2 fois par an une Commission Scolarisation réunissant l'Adjointe en charge de l'Education et de la Famille, des agents du Pôle Education et l'ensemble des Directeurs d'école. Les demandes de dérogation scolaire sont traditionnellement examinées dans le cadre de ces rencontres. Mais, les acteurs présents examinent plus largement tous sujets faisant sens, permettant de poser des intentions en commun et des actions concertées : positionnement des APC, stratégies de scolarisation au regard des projets immobiliers, projets culturels, de loisirs ou citoyens à développer sur temps scolaire ou périscolaire..... Cette instance consultative est à poursuivre.

d). Ouvrir l'espace de partenariat MJC/Ville aux autres partenaires Jeunesse

Dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et la MJC, un Comité de pilotage jeunesse est institué. Réuni de façon annuelle, il est constitué de représentants désignés par la MJC et par la mairie de Saint-Jean et de représentants des fédérations régionale et départementale des MJC. Il valide, de façon concertée et partagée, les orientations de l'année en cours et le plan d'action qui l'accompagne.

Afin de prendre en compte de façon plus large les problématiques autour de la jeunesse, il convient d'ouvrir cet espace de dialogue et de concertation aux autres partenaires jeunesse : collège, service prévention-médiation et Club ados. Cette ouverture est à mettre en place dès que possible.



Conclusion

La définition du Projet éducatif, social et culturel de Saint-Jean est l'occasion de donner plus de lisibilité aux politiques publiques menées à l'échelle de la ville et d'affirmer le sens du projet.

La démarche engagée suppose et repose sur une volonté politique forte.

Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit donc bien de réaffirmer les intentions de la Ville de poursuivre son engagement en matière d'éducation et d'action sociale.

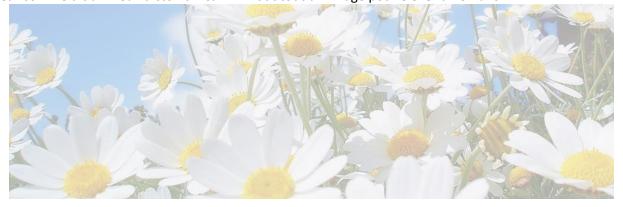
Plutôt que de rajouter de nouvelles structures, ce présent projet vise à développer la qualité des services existants, par des réorganisations, des structurations nouvelles, issues du repérage des axes stratégiques à mener.

En 2015, la commune a élaboré son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), document de référence, qui pose des axes de travail visant à créer un environnement propice à la réussite éducative, au bien-être et au bien-vivre ensemble des enfants et des jeunes.

Ce PEDT est reconduit en 2018 pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'en 2021. Le volet éducatif est totalement intégré dans un Projet Educatif et social global de la Ville qui, lui, sera reconduit en 2019.

La Ville de Saint-Jean est convaincue de l'importance de constituer une communauté éducative. Car l'enfant ou le jeune se construit, conquiert son autonomie donc apprend, en étendant progressivement ses cercles d'investigations.

Car comme dit un vieux dicton africain: "Il faut tout un village pour élever un enfant".



saintjean

Fait à Saint-Jean,

En date du 20 aout 2018

Cachet et signature du Maîre de Saint-Jean et de son Adjointe en charge de l'Education et de la Famille :

Marie-Dominione VEZAN

Maire de Saint-Jean

Conseillère départementale

Céline MORETTO L'OE SAM

Adjointe en charge de l'Education

et de la Famille

ANNEXE 1

Organisation d'une semaine type au 01/09/2017 : horaires de classe, de restauration, d'ALAE, des transports scolaires

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Alae	7h30-9h	7h30-9h	7h30-9h	7h30-9h	7h30-9h
Ecole	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
Alae - cantine*	12h-14h	12h-14h	12h-13h30	12h-14h	12h-14h
Ecole	14h-16h15	14h-16h15		14h-16h15	14h-16h15
Alae**	16h15-	16h15-	13h30-18h30	16h15-	16h15-18h30
	18h30	18h30		18h30	

^{*}organisation de 2 services cantine pour les élèves en élémentaire

Organisation des APC

ORGANISATION DES APC SELON ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

ECOLE	DEBUT	JOURS/HORAIRES	MODALITES
MARCEL	18/09/2017	Lundis et jeudis de 16h15 à 17h	Pas d'APC les veilles de vacances
LANGER			Dernière APC le jeudi 15 juin
CENTRE	25/09/2017	Lundis et jeudis de 16h15 à 17h	Séances de 45' avec un total de 48
ELEMENTAIRE		PERIODE 1	séances
		8 séances	Pas d'APC les semaines avant les
		25/09 - 28/09 - 2/10 - 05/10 -	vacances.
		09/10 - 12/10 - 16/10-20/10	Dernière APC le 14/05
		PERIODE 2	·
		12 séances	
		6/11 - 09/11 - 13/11 - 16/11 -	
		20/11 - 23/11 - 27/11 - 30/11 -	
		04/12 - 07/12 - 11/12	
		PERIODE 3	
		12 séances	
		08/01 - 11/01 - 15/01 - 18/01 -	
		22/01 – 25/01 -29/01- 01/02	
		PERIODE 4	
		12 séances	
		06/03 - 08/03 - 13/03 - 15/03 -	
		20/03 - 22/03 - 26/03 - 29/03 -	
		05/04 - 09/04 - 12/04	
		PERIODE 5 4 séances	
		30/04 – 03/05 – 07/05 – 14/05	
CENTRE		Lundis et Jeudis de 16h15 à	Uniquement les enfants de MS et GS
MATERNELLE	18/09/2017	16h45	Fin 18/05/18.
IVIATERINELLE	10/03/201/	101143	Pas d'APC la 1 ^{ère} semaine après
			•
			vacances, pas d'APC dernière semaine
	10/00/00/=	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	avant vacances
PREISSAC	18/09/2017	Lundis et Jeudis de 16h15 à 17h	2 séances par semaine de 45 minutes
ELEMENTAIRE		Période 1 : 8 séances	soit 48 séances réparties sur les cinq
		18/09 - 21/09 - 25/09 - 28/10 -	périodes le lundi de 16h15 à 17h et le
		2/10 – 05/10 – 9/10 – 12/10	jeudi de 16h15 à 17h.
		Période 2 : 12 séances	

^{**}transport scolaire à 17h pour les écoles élémentaires Marcel Langer et Centre

		6/11 - 09/11 - 13/11 - 16/11 - 20/11 - 23/11 - 27/11 - 30/11 - 4/12 - 7/12 - 11/12 - 14/12 Période 3: 10 séances 08/01 - 11/01 - 15/01 - 18/01 - 22/01 - 25/01 - 29/01 - 01/02 - 05/02 - 08/02 Période 4: 9 séances 5/03 - 08/03 - 12/03 - 15/03 - 19/03 - 22/03 - 26/03 - 29/03 - 05/04 Période 5: 9 séances 30/04 - 03/05 - 07/05 - 14/05 - 17/05 - 24/05 - 28/05 - 31/05 - 04/06	Pas de séances devant les élèves les semaines qui précèdent les vacances scolaires Dernière séance d'APC le 9 juin
DDEICCA C	44 /00 /2047	- 1,00	
PREISSAC	11/09/2017	Lundis et Jeudis de 16h15 à 17h	Uniquement les enfants de MS et GS
MATERNELLE		Du Lundi 11/09 au Jeudi 12/10	Dernière séance le 24/05
		Du Lundi 6/11 au Jeudi 14/12	
		Du Lundi 08/01 au Jeudi 8/02	
		Du Lundi 05/03 au lundi 09/04	
		(lundi de Pâques)	
		Du Lundi 30/04 au Jeudi 24/05	
		(jeudi de l'Ascension et lundi de	
		Pentecôte)	

Organisation d'un mercredi type au 01/09/2017: horaires de classe, de restauration, d'ALAE

	mercredi	
Alae	7h30-9h	
Ecole	9h-12h	
Alae - cantine*	12h-13h30	
Ecole		
Alae*	13h30-18h30	

^{*}possibilité pour les parents de récupérer leur enfant entre 13h30 et 14h puis à partir de 16h30

NB. A noter : la période 16h15-16h30 est gratuite pour les parents afin de permettre aux enfants ne fréquentant pas l'ALAE d'être récupérés, aux parents ayant des fratries en maternelle et en élémentaire de récupérer tous les enfants dans les délais.

PEDT Saint-Jean

ANNEXE 2

COMITE DE PILOTAGE PROJET ÉDUCATIF ET SOCIAL TERRITORIAL DE SAINT-JEAN

-29 NOVEMBRE 2016 -

Période 2015-2020 Bilan, réajustements et perspectives



Le Projet éducatif et social territorial à Saint-Jean

- Public concerné : enfants et les jeunes de 0 à 18 ans ainsi que leurs familles.
- Durée : celle du mandat, 2015-2020
- Dans un contexte budgétaire contraint, il vise à réaffirmer les intentions de la Ville de poursuivre son engagement en matière d'éducation et d'action sociale.
- L'objectif est de développer la qualité des services existants, par des réorganisations, des structurations nouvelles, issues du repérage des axes stratégiques à mener.
- Le Projet ÉDucatif Territorial, mentionné à l'article 521-12 du code de l'Éducation, s'inscrit dans le projet plus global de territoire duProjet éducatif et social de Saint-Jean. Il formalise pour trois ans, de 2015 à 2017, la démarche partenariale entre les différents acteurs de l'éducation, pour proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Rappel des étapes de mise en œuvre et des perspectives:

- entre septembre 2014 et juin 2015 : Diagnostic Jeunesse et Diagnostic de territoire dans une démarche partagée entre les acteurs
- Juillet 2015 : Contractualisation avec le Préfet du département de Haute-Garonne, la Rectrice de l'académie de Toulouse et le Directeur de la CAF de Haute-Garonne du PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- 2016 : 1^{er} Comité de pilotage avec bilan et perspectives des axes 2015-2020
- 2017 : 2^{ème} Comité de pilotage : nouveau bilan et diagnostic (contrat PEDT de 3 ans)
- 2018 : 3^{ème} Comité de pilotage :consolidation des axes
- 2019 et 2020 : poursuite des axes et préparation du nouveau Projet Educatif et social territorial de Saint-Jean

Quelques éléments d'analyse du territoire:

- Augmentation progressive et constante de la population de Saint-Jean: 7 200 habitants en 1990, 8 365 habitants en 1999, 9 001 habitants en 2004, 10 105 habitants en 2008, 10 564 en 2013, 12 500 habitants perspective 2020.
- Attractivité de la Ville du fait de l'existence de nombreux services proposés à la population et notamment aux familles (services petite enfance, périscolaires et extrascolaires).
- Malgré le vieillissement d'une partie de la population, le nombre de naissances reste soutenu et contribue au renouvellement de la population.
- La **mixité sociale** est toujours un particularisme fort de l'identité de Saint-Jean, d'où l'intérêt d'intégrer la dimension sociale dans le Projet éducatif et social

Déroulement du Comité de Pilotage :

- Présentation des axes stratégiques 2015-2020
- Rappel des éléments de diagnostic ayant permis leur détermination
- Les objectifs opérationnels
- Les actions mises en œuvre, les projets restant à mener
- Discussions

Meilleure connaissance des composantes de la Ville • Mettre en place une

Diagnostic

Mixité sociale de la ville
Relatif équilibre démographique avec l'arrivée de nouvelles familles avec enfants malgré le turn over et le vieillissement de la population



- Mettre en place une fonction Observatoire et prospectives
- Identifier le CCAS comme plateforme de veille sociale
- Recenser et identifier les besoins des familles pour adapter les services aux problématiques repérées et anticiper les évolutions

- Appréhender les situations de fragilité sociale et les risques d'exclusion de façon globale et partagée entre les différents acteurs sociaux (CCAS, MDS, CAF...)
- Projet 2017 : Questionner les familles sur leurs besoins (questionnaire sur les attentes en termes d'accueil ou d'actions péri et extrascolaires via le Kiosque Familles)
- **Projet**: Organiser la mise en place d'un Observatoire

Structurer une fonction d'accueil global des familles

Diagnostic

Nécessité de s'adapter aux nouveaux modes de vie des familles: simplicité, facilité, proximité, accessibilité, lisibilité, efficacité



Structurer l'accueil des familles

Faciliter les moyens d'inscription, des réservations et de paiement à distance
Fluidifier et clarifier des circuits d'informations Identifier clairement les demandes pour apporter des réponses adaptées aux besoins des familles

- Développement du Kiosque Famille : réservations et paiement en ligne, dématérialisation du dossier
- Projet : rapprocher les accueils Petite enfance, enfance et jeunesse (guichet et dossier uniques)
- Développement d'une culture de la transversalité entre services (outils partagés, missions identifiées et connues). Fin 2016, outil informatique partagé, amorce de la réorganisation transversale

Développer la complémentarité des modes d'accueil des jeunes enfants



- Approche globale des besoins des familles
- Politique d'accueil de la petite enfance structurée et coordonnée



Renforcer la coordination
Petite Enfance
Développer les partenariats
et projets partagés entre les
services petite enfance
Harmoniser et adapter les
modes d'accueil : régulier,
occasionnel, temps partiel,
accueil d'urgence...

- Mise en place d'une permanence d'accueil et d'un dossier d'inscription unique
- Recrutement en mai 2016 d'une éducatrice Jeune Enfant pour faciliter les démarches des familles pour l'accueil du jeune enfant
- Commission Petite Enfance et affectation des places en accueil collectif et individuel
- Développer des projets partagés RAM-crèches multiaccueils-ALAE-ALSH-Ecoles-Ludothèque-Médiathèque

Recentrer l'enfance cœur de projet sur ses fondamentaux

Diagnostic

Réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 Segmentation de la journée de l'enfant

Trop de mobilité dans les équipes péri et extrascolaires



- Stabiliser les équipes
- Redéfinir le rôle de l'animateur comme auxiliaire de l'école
- Créer les conditions nécessaires à la continuité éducative
- Respecter le rythme de l'enfant
- Favoriser la complémentarité école-**ALAE**

- En direction des équipes ALAE : stabilisation d'un noyau dur, formationaction sur le rôle de l'animateur périscolaire comme acteur au service de l'école, transformation du directeur ALAE et du directeur ALSH en directeur **ACCEM**
- Organisation des temps de transition école-Alae: mercredi après-midi sur chaque école (ALAE, cohérence de la semaine), pause méridienne : temps calme, de repos, valorisation du repas (Réenchantons la cantine), aménagement d'espaces adaptés
- Complémentarité avec l'école-ALAE : réunions régulières école-ALAE (+ Atsem en maternelle), harmonisation des réponses école-ALAE apportées aux familles, Alae au service de l'école durant les temps forts
- Projet 2017 : constituer un groupe de travail écoles, parents, ALAE pour la mise en place d'une charte ALAE, outil partagé finalisant la complémentarité recherchée

Identifier clairement les acteurs de la jeunesse

Diagnostic

Espace Jeunes MJC 11-18
ans faiblement fréquenté par
manque d'identification
Confusion des missions
entre la MJC et le Service
Prévention Jeunesse
Fonctionnement Ville-Collège
opérant et efficace
Repérage de besoins
d'accompagnement scolaire



- Prendre en compte la spécificité des publics préados et ados Développer les accueils de vacances pour les préados Accompagner le jeune et sa famille
- Reposer les axes d'intervention de la MJC auprès des jeunes de + de 14 ans

- Création du Club ados : septembre 2015 (évolution des temps d'accueils en septembre 2016)
- Evolution du service prévention jeunesse en service prévention médiation en direction des jeunes et de leurs parents
- Maintien et développement des interventions au Collège : espaces de parole, suivi du décrochage scolaire, ludothèque...
- Signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec la MJC (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2019)
- Accompagnement des jeunes dans des projets individuels et collectifs (Groupe de paroles dans les ALAE, projet de sensibilisation au harcèlement, Journée sans écran, projets de mobilité européenne…)
- Etude de faisabilité à mener : accompagnement scolaire écoles et collège

Accompagner l'évolution et la complexité des situations familiales

Diagnostic

Augmentation des sollicitations des familles auprès des services municipaux hors de leur champ de compétences, d'où la nécessité d'apporter de nouvelles réponses



- Instaurer un espace famille avec un accompagnement du lien familial
- Faire évoluer les services prévention et médiation sociale avec un accent sur la relation parent-enfant
- Mettre en place des outils partenariaux de repérage des situations à risque
- Développer la sensibilisation à l'accueil des situations de handicap

Actions réalisées et perspectives

- Formation régulière des professionnels sur l'accueil des enfants en situation de handicap, utilisation d'outils adaptés (coffre aux différences, préparation de l'accueil de l'enfant avec la famille...) dès la petite enfance. Projet : formaliser la continuité et les passerelles entre structures
- Mise en place de permanences de médiation familiale en septembre 2016 (Maison de l'Enfance et de la Famille)

Projet : organiser l'orientation des situations rencontrées vers les professionnels du territoire

Projet : mettre en place des cellules de veille partenariales

Construire un projet transversal d'animations familles et intergénérationnelles



Volonté politique forte de la Ville de créer du lien

Inadaptation et éclatement de locaux d'accueils de la jeunesse, des seniors

Vétusté ou étroitesse des locaux accueillant la bibliothèque et la ludothèque



- Redynamiser le lien entre les générations, les habitants autour d'un projet fédérateur
- Créer un cœur de ville
- Favoriser les rencontres, les échanges, ouverts et accessibles à tous
- Offrir aux habitants un équipement socioculturel, intergénérationnel, lieu ressources, à l'image des ambitions de la Ville

- **Recrutement** en avril 2016 d'une responsable du centre social chargée de diversifier le public accueilli et de prioriser l'accueil des familles
- Passage à temps plein de la Ludothécaire en janvier 2016 afin d'élargir les temps d'accueil et les publics accueillis
- Positionnement du Centre social au cœur de l'équipement socioculturel « Les Granges » comme accueil à vocation familiale et pluri générationnel
- Construction des « Granges » (ouverture prévue janvier 2018) : constitution d'un Comité de Pilotage d'élus chargé de valider les propositions des groupes de travail regroupant la Bibliothèque, la ludothèque, la Jeunesse (Club ados et MJC), le Centre social et l'association l'Age d'Or, Réalisation en cours d'un projet d'établissement permettant d'organiser la transversalité des structures au service de la diversité des publics Comité consultatif avec des représentants de la population prévu en 2017.

Intégrer davantage les associations dans la construction du projet

Diagnostic

Coopération de l'OMS et des associations culturelles avec la Ville, avec la volonté d'aller plus loin dans cette coopération



- Valoriser et soutenir l'engagement bénévole
- Contractualiser le partenariat avec le monde associatif
- Structurer la relation aux associations
- Créer une politique associative fondée sur une fonction observatoire des adhérents, des pratiques, des besoins

- Instances de consultation déjà créées en partenariat étroit avec les associations: conseil de parents Petite Enfance, commission restauration scolaire, groupes de travail avec les associations de parents d'élèves
- Création d'une délégation transversale dédiée à la vie associative en mars 2014 et d'un service Vie associative en septembre 2014
- Lancement en octobre 2016 d'une démarche de création d'une politique associative en co-construction avec les associations et en partenariat avec le Mouvement associatif régional (définition d'une 1ère thématique autour de la mutualisation des moyens)
- Projet de dialoguer avec les associations sur la question de l'accessibilité tarifaire

Conclusion

Perspectives 2017-2018:

<u>2017</u>:

Enquête familles : recueil des besoins

Groupe de travail Charte des Alae en réflexion

2018:

Mise en œuvre d'un Observatoire général

Ouverture des Granges, établissement socio-culturel

Préparation du renouvellement du PEDT et du contrat Enfance

Jeunesse avec la CAF

Projet Cœur de Ville

MERCIA TOUS

ANNEXE 3



Enguête services péri et extrascolaires

Enquête menée en janvier 2017 auprès des familles de Saint-Jean sur l'accueil des enfants dans les structures municipales de Saint-Jean (ALAE, ALSH et Club Ados)

Dans le but de :

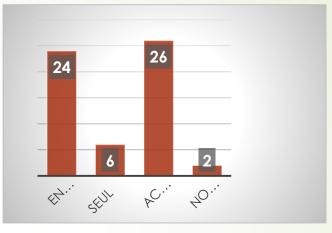
- Mieux connaître et identifier les besoins des familles
- Recueillir leurs attentes et avis

Malgré la faiblesse de l'échantillon (33 familles soit 4,4% du nombre total de familles pour 39 enfants, soit 3,9% du nombre total d'enfants), l'analyse des questionnaires confirme les hypothèses déjà formulées par le service Education.

NB. 2016-2017: 752 familles pour 992 enfants au total

PROFIL DES FAMILLES

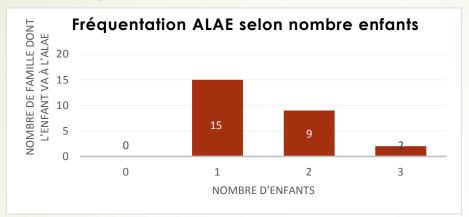




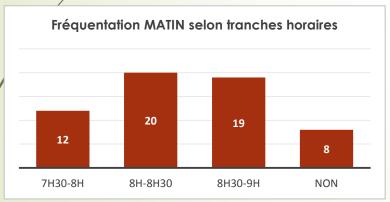


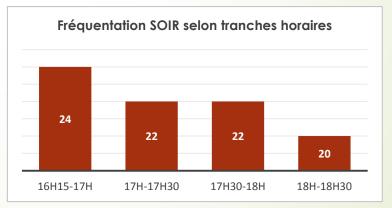
Familles dont les membres (le plus souvent des couples) sont actifs et travaillent quasiment tous, les mercredis

FREQUENTATION ALAE



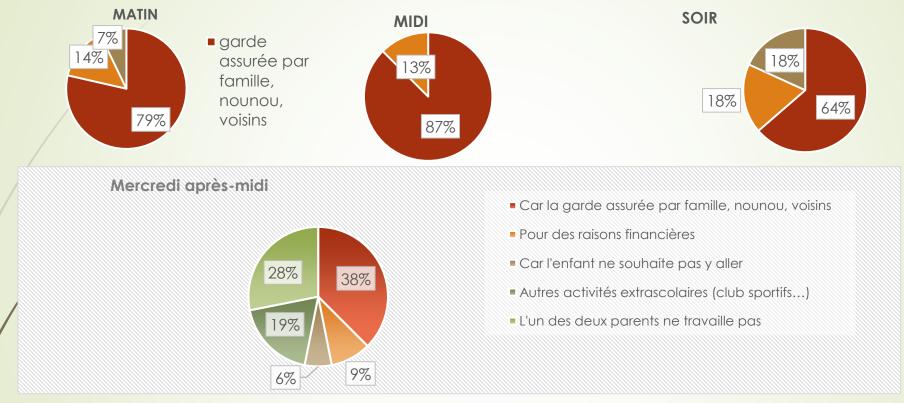
Plus le nombre d'enfants est élevé, plus la fréquentation diminue





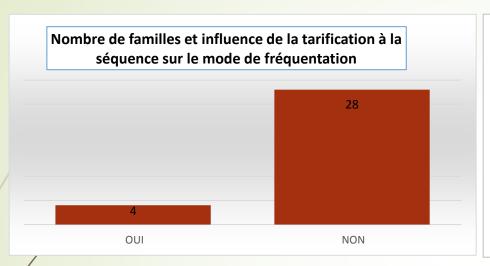
La fréquentation des enfants correspond à des horaires professionnels classiques des parents du type 8h20-17h30.

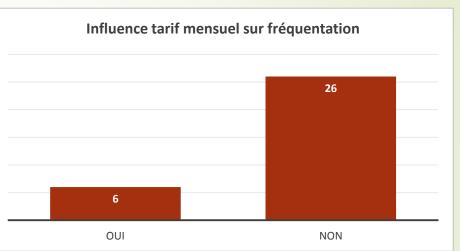
Répartition des familles selon les causes de non fréquentation



Les raisons principales de non fréquentation ne sont pas liées à des raisons financières Les besoins de garde sont couverts par les parents ou liens de proximité (nounou, voisins, ...) Disponibilité d'1 des 2 parents les mercredis (souvent la maman, temps partiels=souvent mercredis après-midis)

TARIFICATION

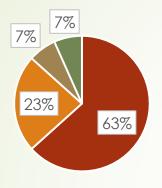




Le mode de tarification (à la séquence ou forfait mensuel) n'a pas d'incidence sur le mode de fréquentation.

ALSH

% familles selon type de fréquentation



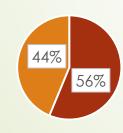
- journée
 1/2 journée sans repas
- 1/2 journée avec repas
- uniquement sorties payantes



Les enfants fréquentent l'alsh le plus souvent en journée et 86% d'entre eux prennent le repas à l'alsh.

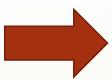
Très peu de familles inscrivent leurs enfants uniquement pour les sorties

% familles selon besoins juillet-aout



juillet aout

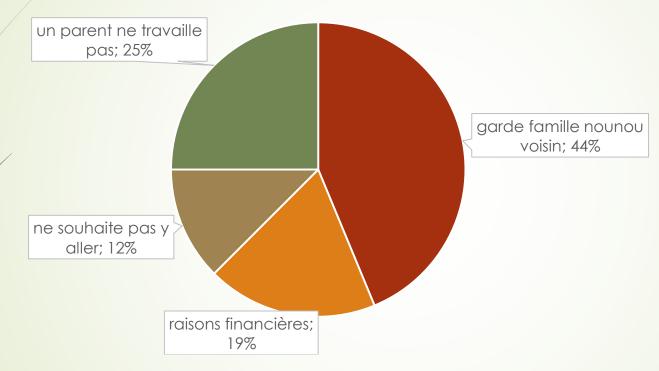
Service Education Ville de Saint-Jean - mai 2017



Les besoins des familles pour les grandes vacances sont plus représentés au mois de juillet qu'au mois d'aout.

La fermeture de l'alsh serait plus adaptée à leurs besoins si elle se fait l'avant dernière semaine avant la rentrée (pour 2/3 des familles) => reprise du travail fin aout/début sept

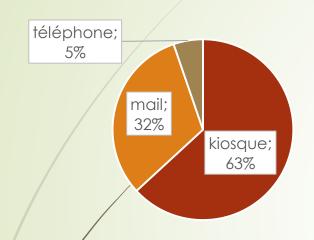
Causes de non fréquentation



3/4 des familles n'ont pas besoin de l'alsh car les besoins de garde sont assurés soit par 1 des 2 parents soit par des liens de proximité de la famille (voisin, nounou...)

Près d'1 famille sur 5 ne fréquente pas l'alsh pour des raisons financières

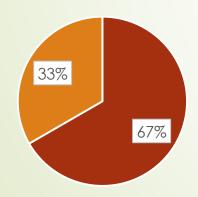
Modes de réservation ALSH Inscriptions séjours





La permanence du jeudi à l'alsh n'est pas nécessaire aux parents, ces derniers utilisent le plus souvent le kiosque ou s'adressent directement au service Education pour effectuer leurs réservations.

Conditions d'inscriptions aux séjours adaptées



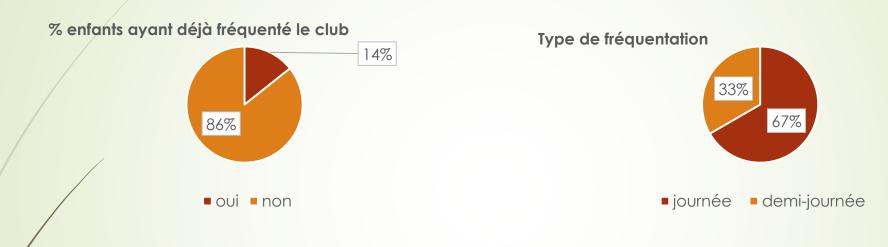


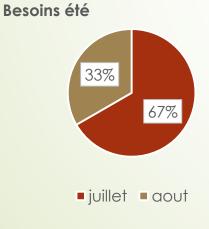
Les modes de réservations des séjours sont adaptés, les familles ne rencontrent pas de difficultés pour y inscrire leurs enfants.

■ Sejvic Amai 2017

CLUB ADOS

14 familles ont répondu aux questions concernant le club ados

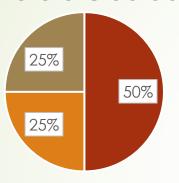


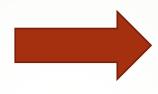


les fréquentations à la journée sont les plus représentées et les besoins des familles pour l'été sont essentiellement concentrés sur juillet Similitudes avec l'alsh => fréquentation à la journée et besoins été sur juillet

DATES DE FERMETURE CLUB ADOS MODES DE RESERVATION

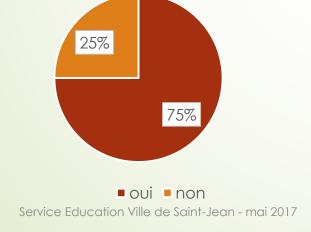






La fermeture du club ados la semaine avant la rentrée est adaptée pour la moitié des familles, et pour 1 quart adaptée lorsqu'elle a lieu **en même temps que l'alsh.**

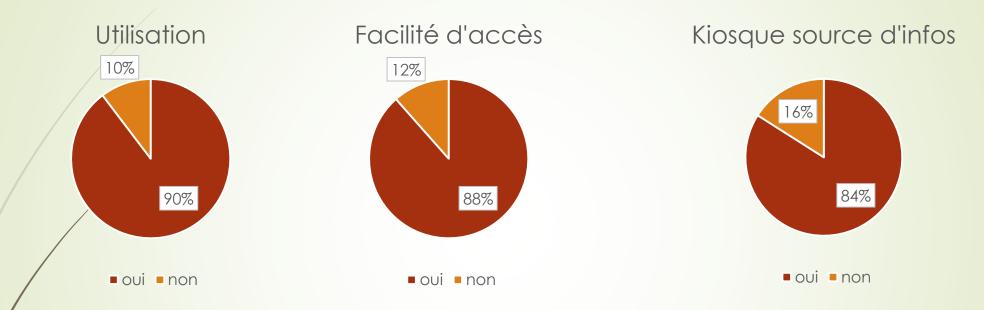
- la semaine avant la rentrée
- 2 avant rentrée avec réouvert la sem avant rentrée
- aux mêmes dates que alsh





Les 3/4 des familles souhaitent que les modalités de réservations au club ados soient identiques à celles de l'alsh (inscription préalable via le kiosque ou mail auprés du service Education)

Kiosque Famille



Kiosque de plus en plus utilisé; cependant quelques remarques de familles:

- Devrait inclure TOUS les services => dont le club ados si mêmes modalités de réservation
- -/ Améliorer l'ergonomie du site
- Décalage entre mails reçus et mise à jour du site mairie
- Avoir 1 outil unique Alsh et club ados pour résa, info planning, sorties...

Club Ados: modalités de réservations le plus possible identiques à celles de l'Alsh

- •abandon de l'adhésion annuelle, création d'un tarif journée ou 1/2 journée (idem Alsh sans repas), ½ journée : 8h45-13h ou 13h-18h
- •abandon du tarif sortie (intégrée dans le tarif journée ou 1/2 journée)
- •horaires : maintien des horaires actuels (8h45-18h) avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 10h (hors sortie prévue et communiquée au préalable) et départ à partir de 16h (hors sortie prévue et communiquée au préalable).
- •cohérence pour les parents, passage au collège sans incidence sur l'extrascolaire pour les parents et les enfants
- •meilleure anticipation pour les équipes d'animation sur les taux d'encadrement et les contenus (projets ou sorties)
- •fourniture du repas par la famille (non pris en charge par la Collectivité)
- à partir de l'été 2018 : possibilité pour les élèves de CM2 de fréquenter la structure l'été précédent la rentrée au Collège (similitude avec Alsh pour futur PS)
- communication lors du bal des CM2



KIOSQUE FAMILLE

- Réservations ALSH (et donc Club Ados) plus souples (pas de demande de préinscription préalable) : en cours de développement (perspective 2018)
- Possibilités de réserver sur le kiosque les journées et 1/2 journées club ados (sans repas)
- Kiosque Famille de plus en plus utilisé, retravailler son ergonomie et ses contenus.
- Enquête de satisfaction permanente sur les services sur le Kiosque Familles
- Identification plus précise lors des envois de mails : Service Education Saint-Jean (Saint-Jean; Ville de Saint-Jean)



FERMETURE STRUCTURES en aout

- •Similitude autant que possible des dates de fermetures ALSH, Club Ados et EAJE
- •ALSH : fermeture avant dernière semaine avant la rentrée et non pas la dernière semaine
- •Club Ados : fermeture 2 semaines consécutives en aout dont 1 semaine identique à l'ALSH
- •Besoin d'accueil des familles plutôt en juillet



TARIFICATION

ALAE: Maintien tarif 2016 matin et soir, hausse midi 0.01€ (abandon du projet de retour aux formules car trop de différences tarifaires)

Club Ados : création de tarifs journée et 1/2 journée sans repas, tarification identique à celle de l'ALSH pour le tarif ½ journée sans repas

Fin de l'adhésion annuelle

ALSH : tarif journée, 1/2 journée avec ou sans repas, abandon des tarifs sorties (excluant certains enfants, gestion administrative et humaine complexe) mais nécessité de revalorisation des tarifs : de +0,10€ tarif ½ journée à +0,20€ tarif journée

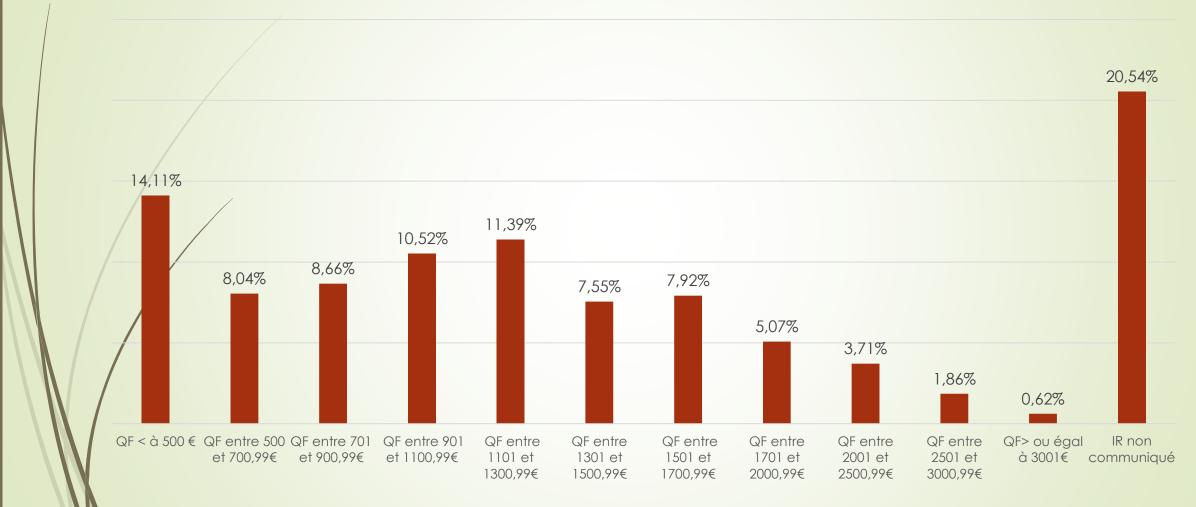
exemple : dépenses sorties Toussaint Alsh : 784,33€ (3 sorties dont 3 sorties payantes); recettes : 94.50€

NB. Une sortie ou une animation extérieure par groupe d'âge par semaine

Annexe 1: % ENFANTS ALAE par rapport aux enfants scolarisés (hors mercredis midis et après-midi) – entre sept.2016 et mars 2017

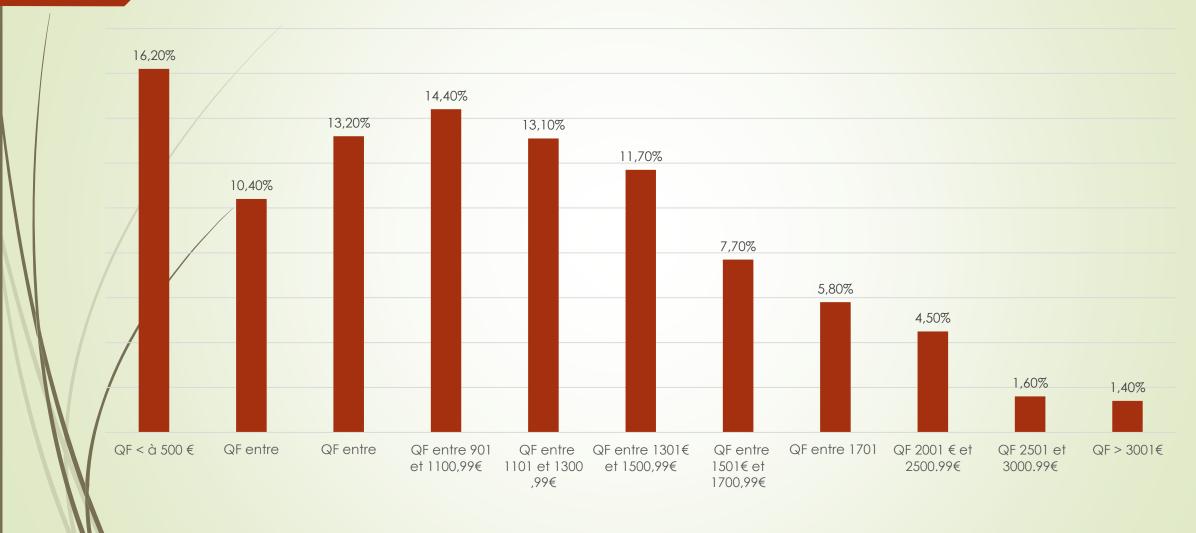
% ENFANTS ALAE hors MERCREDIS	Clae MC	Clae MP	Clae MML	Total –	Clae	Clae	Clae EML	Total + 6 ans
				6 ans	EC	EP		
7h30-8h	13%	10%	5%	10%	9%	13%	13%	12%
8h-8h30	26%	25%	20%	24%	25%	30%	31%	28%
8h30-8h44	33%	34%	26%	32%	35%	44%	38%	39%
8h45-8h50	35%	37%	29%	34%	40%	52%	49%	46%
12h-14h	86%	84%	85%	85%	87%	88%	95%	89%
16h15-16h30	52%	57%	53%	54%	63%	70%	75%	68%
16h30-17h	51%	52%	51%	51%	56%	69%	75%	65%
17h-17h30	43%	45%	33%	41%	44%	56%	61%	52%
17h30-18h	29%	31%	19%	27%	27%	37%	36%	33%
18h-18h30	15%	16%	8%	13%	11%	17%	13%	14%
% ENFANTS ALAE MERCREDIS								
	Clae MC	Clae MP	Clae MML	Total –	Clae	Clae	Clae EML	Total + 6 ans
				6 ans	EC	EP		
MATIN	28%	33%	20%	28%	36%	45%	41%	41%
MIDI	28%	33%	24%	28%	28%	31%	25%	28%
APRES MIDI	17%	22%	6%	16%	15%	18%	9%	14%

Annexe 2 : répartition des familles par QF janvier 2017 (808 familles)



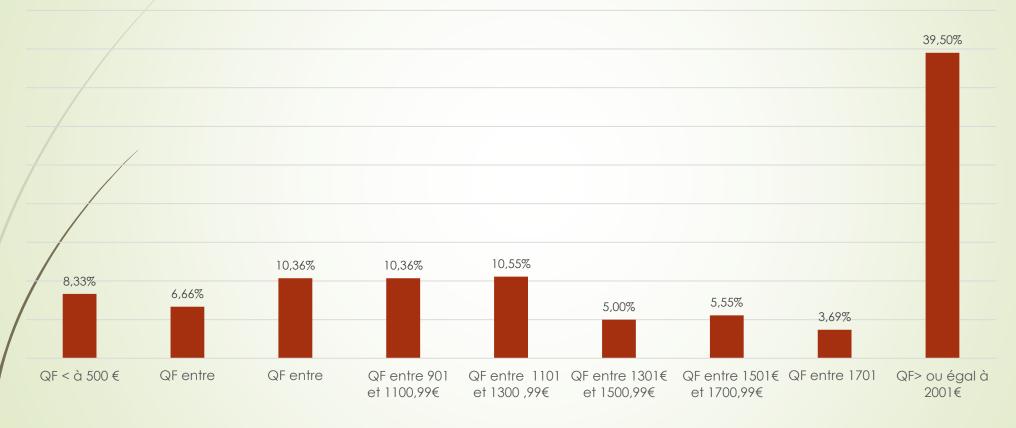
Service Education Ville de Saint-Jean - mai 2017

Annexe 3 : répartition des familles par QF novembre 2015

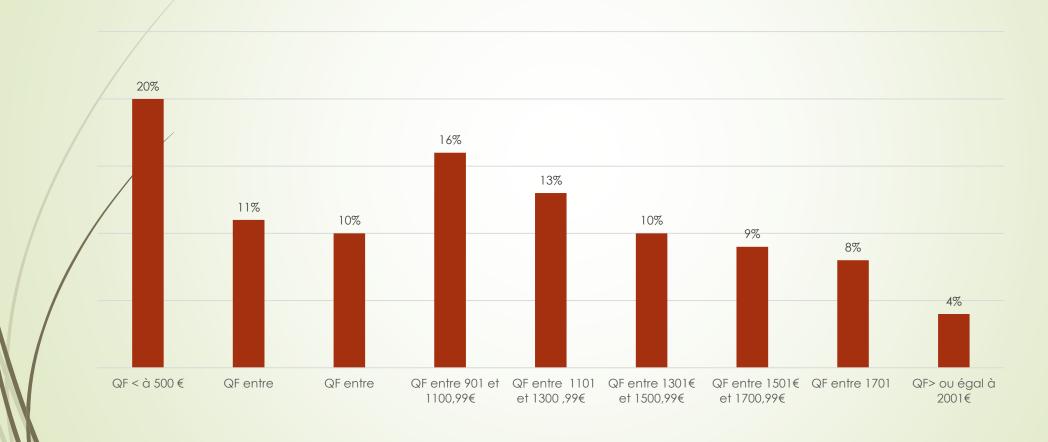


Service Education Ville de Saint-Jean - mai 2017

Annexe 4: répartition des familles par QF décembre 2014



Annexe 4: répartition des familles par QF 2012-2013



Service Education Ville de Saint-Jean - mai 2017

Tarifs 2016 CANTINE ALAE

	ALAE lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi			QF entre 701 et 900,99€	YOU AT	11 1 () 1 A+	4 1 2 VV GGE	QF entre 1501 et 1700,99€	7	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
	cout horaire moyen	0,05	0,06	0,10	0,14	0,15	0,18	0,21	0,23	0,26	0,31	0,36
	Matin 1h30	0,08	0,09	0,15	0,21	0,22	0,25	0,28	0,31	0,34	0,37	0,41
	Midi (12h-14h)	0,11	0,12	0,20	0,28	0,31	0,36	0,41	0,46	0,51	0,61	0,71
	Soir (hors mercredi) 2h25	0,12	0,14	0,22	0,31	0,33	0,38	0,43	0,49	0,54	0,66	0,76
	Mercredi 14h-18h30 (4h50).	1,25	1,60	2,20	2,95	3,45	4,00	4,55	5,15	6,00	6,80	8,00
	Mercredi 14h-18h30 extérieur (hors CLIS)						11,10					
	Présence mercredi après-midi sans réservation						10,10					
	Surfacturation en cas de retard à partir de 10 mn	6,10										
	Cantines	QF < à 500 €	500 et	QF entre 701 et 900,99€	YUI PT	QF entre 1101 et 1300,99€	ot 15nn ga£	QF entre 1501 et 1700,99€		QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
	maternelle	1,00	2,40	2,65	2,85	2,95	3,05	3,15	3,35	3,55	3,85	4,15
ļ	élémentaire	1,10	2,60	2,85	3,05	3,15	3,25	3,35	3,55	3,75	4,15	4,45
	adulte						5.25					
-	Panier repas					Gratuit	dans le cadre d	l'un PAI				
	Pique-niques commandés par partenaires (conventions)						3,50					
	Personnel municipal (repas en avantages en nature)	Gratuit										
	Stagiaires, intervenants avec convention de partenariat	cation Ville de	e Saint-Jean - n	nai 2017			Gratuit					

Tarifs 2016 ALSH Club Ados / Sorties ALSH-Club Ados

ALSH	QF < à 500 €	QF entre 500 et 700,99€	QF entre 701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	QF entre 1101 et 1300,99€	QF entre 1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1702 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €		
Journée	6,20	6,70	7,80	9,40	10,40	11,90	12,95	13,95	15,65	16,20	17,20		
½ journée avec repas	3,70	4,20	5,25	6,40	6,90	7,90	8,40	9,40	10,60	11,10	12,10		
½ journée sans repas	2,10	2,70	3,75	4,75	5,35	6,40	6,90	7,40	8,60	9,10	9,60		
Journée panier repas (PAI)	4,60	5,20	6,30	7,90	8,90	10,40	11,40	12,40	13,65	14,15	14,65		
½ journée panier repas (PAI)	2,60	3,20	4,25	5,35	5,90	6,90	7,40	7,90	8,60	9,10	9,60		
Journée extérieur		22,20 13,65											
½ journée extérieur avec ou sans repas													
Présence sans réservation						10,	10						
Surfacturation en cas de retard de 10 mn						6,:	10						
Sorties ALSH	1() F < 5() () E	QF500- 700,99€	QF 701- 900,99€		QF 1101- 1300,99€	,			2001- QF 250 0,99€ 3000,99	_	Extérieur		
Journée avec repas	1	1,2	1,4	1,6	1,8	2	2,3	2,6	3 3	,5 4	6		
½ journée sans repas	0,5												
Club Ados	バントン といいも	QF500- 700,99€	QF 701- 900,99€	,	QF 1101- 1300,99€	7	7		2001- QF 250 0,99€ 3000,99		Extérieur		
Adhésion annuelle	5	10	15	20	25	30	35	40	45 5	0 55	65		
Journée avec repas	5,1	5,3	5,5	5,8	6,1	6,5	7	8	9 1	0 11	12		
½ journée sans repas	Service Educe	ation VIII0 de S	Saint Jean m	ai 2017 2	2,5	3	3,5	4	4,5	5,5	6		

Tarifs 2017 CANTINE ALAE

	ALAE lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi	QF < à 500 €	QF entre 500 et 700,99€	QF entre 701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	QF entre 1101 et 1300,99€	QF entre 1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €	
	Matin 1h30	0,08	0,09	0,15	0,21	0,22	0,25	0,28	0,31	0,34	0,37	0,41	
	Midi (12h-14h), hausse 0,01€	0,12	0,13	0,21	0,29	0,32	0,37	0,42	0,47	0,52	0,62	0,72	
	Soir (hors mercredi) 2h25	0,12	0,14	0,22	0,31	0,33	0,38	0,43	0,49	0,54	0,66	0,76	
	Mercredi 14h-18h30 (4h50) ; Hausse 0,05€	1,30	1,65	2,25	3,05	3,50	4,05	4,60	5,20	6,05	6,35	8,05	
4	Mercredi 14h-18h30 extérieur (hors ULIS), hausse 0,10€						11,20						
	Présence mercredi après-midi sans réservation, hausse 0,10€		10,20										
	Surfacturation en cas de retard à partir de 10 mn		6,10										
	Cantines	QF < à 500 €	500 et	QF entre :701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	1	eQF entre t1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €	
	maternelle	1,00	2,00	2,65	2,85	2,95	3,05	3,15	3,35	3,55	3,85	4,15	baisse 0,40€ sur tranche 2
	élémentaire	1,10	2,20	2,85	3,05	3,15	3,25	3,35	3,55	3,75	4,15	4,45	baisse 0,40€ sur tranche 2
	adulte						5.25						
	Panier repas		Gratuit dans le cadre d'un PAI										
	Pique-niques commandés par partenaires (conventions), baisse 0,50€		3,00										
	Personnel municipal (repas en avantages en nature)		la Caria I				Gratuit						
	Stagiaires, intervenants avec convention de partenariat	ianon ville c	Gratuit										

Tarifs 2017 ALSH et Club Ados

	Alsh et Club Ados (coût avec sorties intégrées)	QF < à 500 €	500 et	QF entre 701 et 900,99€		1101 et	QF entre 1301 et 1500,99€	1501 et	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €	Extérieur	
	Journée alsh (avec repas) hausse de 0,20 €	6,40	6,90	8,00	9,60	10,60	12,10	13,15	14,50	15,85	16,40	17,40	22,50	
	Journée CA (sans repas)	5,10	5,20	5,40	5,70	6,00	7,00	8,00	9,00	10,50	12,00	13,50	15	création
	½ journée avec repas (alsh) hausse de 0,10 €	3,80	4,30	5,35	6,50	7,00	8,00	8,50	9,50	10,70	11,20	12,20	14	création
1	ú journée sans repas (alsh ou CA) <mark>hausse de 0,10 € pour Alsh</mark>	2,20	2,80	3,85	4,85	5,45	6,50	7,00	7,50	8,70	9,20	9,70	13,80	
	Présence sans réservation						10	,10						
	Surfacturation en cas de retard de 10 mn		6,10											
	Journée panier repas (PAI)	4,60	5,20	6,30	7,90	8,90	10,40	11,40	12,40	13,65	14,15	14,65	maintien	
	½ journée panier repas (PAI)	2,60	3,20	4,25	5,35	5,90	6,90	7,40	7,90	8,60	9,10	9,60	maintien	

Comparaison tarif 2016/tarifs 2017

ALAE/CANTINE

ALAE et cantine	Avant/ Après		QF < à 500 €		QF entre 1701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	1101 et	QF entre 1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
		alae	3,42	3,83	6,25	8,77	9,54	11,03	12,52	14,11	15,60	18,69	21,61
Cas 3: famille C avec 1	Avant	cantine	19,80	46,80	51,30	54,90	56,70	58,50	60,30	63,90	67,50	74,70	80,10
enfant élémentaire /	Avant	total	23,22	50,63	57,55	63,67	66,24	69,53	72,82	78,01	83,10	93,39	101,71
fréquentations = 3	Après	alae	3,60	4,01	6,43	8,95	9,72	11,21	12,70	14,29	15,78	18,87	21,79
matins, 18 alae midis + repas, 10 soirs	7.6.03	cantine	19,80	39,60	51,30	54,90	56,70	58,50	60,30	63,90	67,50	74,70	80,10
Tepas, 10 solls		total	23,40	43,61	57,73	63,85	66,42	69,71	73,00	78,19	83,28	93,57	101,89
		alae	6,53	7,35	12,01	16,85	18,13	20,87	23,61	26,53	29,27	34,42	39,44
Cas 6 All Inclusive:		alae mer AM	6,25	8,00	11,00	14,75	17,25	20,00	22,75	25,75	30,00	34,00	40,00
famille F avec 1 enfant	Avant	cantine	23,00	55,20	60,95	65,55	67,85	70,15	72,45	77,05	81,65	88,55	95,45
maternelle /	Availt	total	35,78	70,55	83,96	97,15	103,23	111,02	118,81	129,33	140,92	156,97	174,89
fréquentations = 23 matins, 23 midis + repas	Après	alae	6,76	7,58	12,24	17,08	18,36	21,10	23,84	26,76	29,50	34,65	39,67
+ 18 soirs + 5 merc AM		alae mer AM	6,50	8,25	11,25	15,00	17,50	20,25	23,00	26,00	30,25	34,25	40,25
(toutes les séquences)		cantine	23,00	46,00	60,95	65,55	67,85	70,15	72,45	77,05	81,65	88,55	95,45
		total	36,26	61,83	84,44	97,63	103,71	111,50	119,29	129,81	141,40	157,45	175,37

Comparaison tarif 2016/tarifs 2017

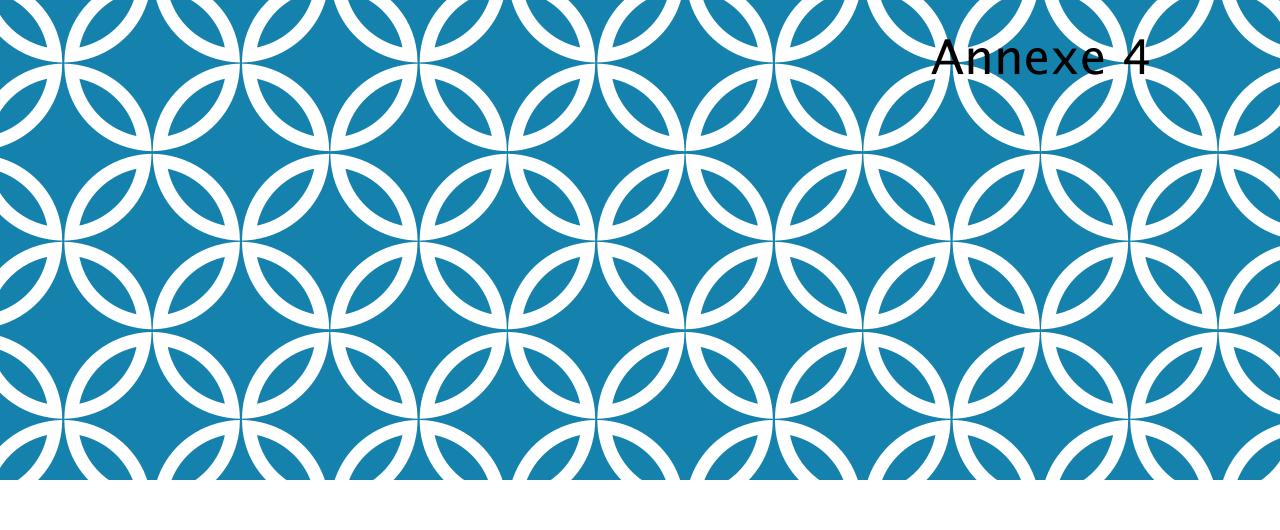
ALAE/CANTINE

			/											
4	ALAF AT CANTINA I	Avant / après		QF < à 500 €	500 et	QF entre 1701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	-	QF entre 1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
	Cas 4: famille D avec 1 enfant maternelle et 1		alae	9,52	10,72	17,44	24,48	26,48	30,56	34,64	39,04	43,12	51,44	59,28
		Avant	cantine	42,00	100,00	110,00	118,00	122,00	126,00	130,00	138,00	146,00	160,00	172,00
\	enfant élémentaire /	Availt	total	51,52	110,72	127,44	142,48	148,48	156,56	164,64	177,04	189,12	211,44	231,28
\	fréquentations = 8 matins, 20 alae midis + repas, 16 soirs	Après	alae	9,92	11,12	17,84	24,88	26,88	30,96	35,04	39,44	43,52	51,84	59,68
1			cantine	42,00	84,00	110,00	118,00	122,00	126,00	130,00	138,00	146,00	160,00	172,00
1			total	51,92	95,12	127,84	142,88	148,88	156,96	165,04	177,44	189,52	211,84	231,68
1			alae	2,53	2,76	4,60	6,44	7,13	8,28	9,43	10,58	11,73	14,03	16,33
	Cas 5 : famille E avec 1	Avant	cantine	23,00	55,20	60,95	65,55	67,85	70,15	72,45	77,05	81,65	88,55	95,45
	enfant maternelle /	Availt	total	25,53	57,96	65,55	71,99	74,98	78,43	81,88	87,63	93,38	102,58	111,78
	fréquentations = 23 alae	Après	alae	2,76	2,99	4,83	6,67	7,36	8,51	9,66	10,81	11,96	14,26	16,56
\mathbb{N}	midis + repas		cantine	23,00	46,00	60,95	65,55	67,85	70,15	72,45	77,05	81,65	88,55	95,45
			total	25,76	48,99	65,78	72,22	75,21	78,66	82,11	87,86	93,61	102,81	112,01

Comparaison tarif 2016/tarifs 2017

ALSH/CLUB ADOS

ALSH	Avant / après	QF < à 500 €	QF entre 500 et 700,99€	QF entre 701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	QF entre 1101 et 1300,99€	QF entre 1301 et 1500,99€	QF entre 1501 et 1700,99€	QF entre 1701 et 2000,99€	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
1 enfant	Avant	31,00	33,50	39,00	47,00	52,00	59,50	64,75	69,75	78,25	81,00	86,00
journée-1 semaine	Après	32,00	34,50	40,00	48,00	53,00	60,50	65,75	72,50	79,25	82,00	87,00
1 enfant 1/2 journée avec repas	Avant	18,50	21,00	26,25	32,00	34,50	39,50	42,00	47,00	53,00	55,50	60,50
1 semaine	Après	19,00	21,50	26,75	32,50	35,00	40,00	42,50	47,50	53,50	56,00	61,00
1 enfant 1/2 journée sans repas	Avant	10,50	13,50	18,75	23,75	26,75	32,00	34,50	37,00	43,00	45,50	48,00
1 semaine	Après	11,00	14,00	19,25	24,25	27,25	32,50	35,00	37,50	43,50	46,00	48,50
CLUB ADOS		I C	0.00	QF entre 701 et 900,99€	QF entre 901 et 1100,99€	1101 et	QF entre 1301 et 1500,99€	1501 et	1701 et	QF entre 2001 et 2500,99€	QF entre 2501 et 3000,99€	QF> ou égal à 3 001 €
1 ados journée-1 semaine		25,50	26,00	27,00	28,50	30,00	35,00	40,00	45,00	52,50	60,00	67,50
1/2 journée-1 semaine 8h45-13h ou 13h=18h		11,00	14,00	19,25	24,25	27,25	32,50	35,00	37,50	43,50	46,00	48,50



SERVICE AU PLATEAU

Bilan de la mise en place à Preissac en janvier 2018

- Le 5/04/2018 -

1. VISITES SITES HORS COMMUNE

GRAGNAGUE

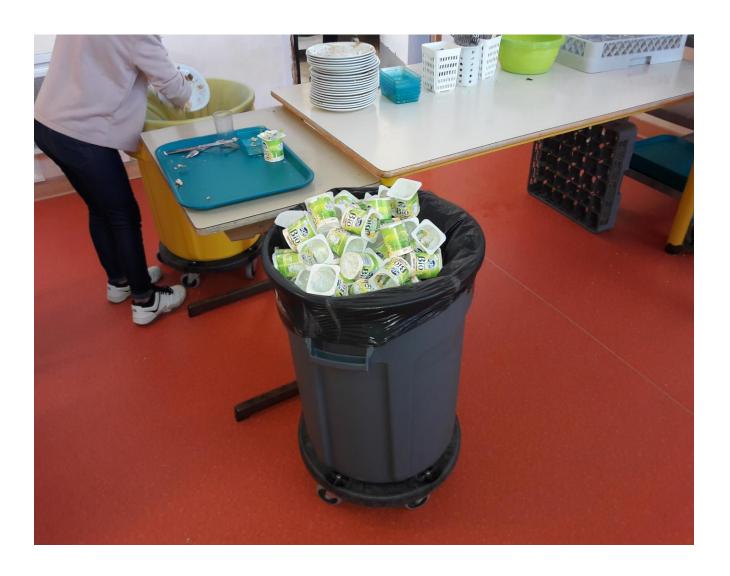
Service au plateau en place depuis 2 ans, 235 enfants déjeunent entre 12h15 et 13h45, réfectoire accueillant 100 enfants dont environ 40 maternelles, 4 agents de service





L'espace cantine de Gragnague





PECHBONNIEU

6 agents, 445 enfants dont 155 en maternelle, 124 places assises pour le service self







Retours positifs unanimes:

- > Les enfants mangent mieux
- > Moins de bruit
- > Service cantine plus fluide
- > Respect du rythme de chaque enfant

2. PHASE DE PRÉPARATION À SAINT-JEAN

- > Plusieurs réunions avec les équipes cantine et alae,
- > Evaluation des besoins en mobilier et en matériel; travail sur plan
- Définition des rôles et positionnement des adultes à l'encadrement et au service
- > Achat et installation du matériel dont chevalets CARTE T pour pointages
- > Test du 2 au 5 janvier à Preissac pendant les vacances de noël
- Analyse du fonctionnement : circulations, contrôle des effectifs, des présences, contrôles de l'équipe d'encadrement (point avant passage au dessert et point avant départ cantine), réajustements.
- > Grand jeu de sensibilisation des enfants et des équipes

MISE EN PLACE AU 8 JANVIER 2018

Préparation du buffet avant l'entrée des enfants





AUTRES VUES...

Plateau et pain



Pointages



LA SALLE DE RESTAURATION



L'ESPACE DES MATERNELLES

DÉLOCALISATION EN FOND DE SALLE POUR LE CONFORT DES ENFANTS



L'ARRIVEE DES ENFANTS...

2ème sonnerie à 12h15, début du service..., passage au buffet...





AUTRES VUES...



Les entrées, plats et desserts sont sortis (du frigo et du four) au fur et à mesure de l'arrivée des enfants



LES ÉLÉMENTS CLEFS :

Les enfants s'installent où ils le souhaitent

Les animateurs régulent les entrées, départs et les circulations, ils mangent avec les enfants et s'assurent que les enfants goutent à chaque plat

Le régulateur n°1 : en cantine, équipé d'un talkie, gère le flux des enfants et indique au régulateur n°2 la disponibilité des places en cantine.

Il veille à ce que les enfants aient goûté ce qu'il y a au menu. L'enfant lève la main quand il a fini son plat, le régulateur temporise la prise de repas de l'enfant (passage du plat au dessert, fin de repas, l'enfant sollicite l'animateur pour ces 2 temps)

Le régulateur n°2 : Vérifie le passage des enfants aux toilettes et fait monter un nouveau groupe d'enfants en cantine, quand il a reçu l'information du régulateur n°1. Il se trouve dans la cour, près des portes du hall, avec un talkie.

Activités ALAE: maintien de projets et d'activités, en tenant un planning de rotation à la semaine et des projets qui ont lieu à des jours fixes. Selon le créneau horaire des projets, les enfants mangent avant ou après celui-ci, avec l'animateur qui le propose.

DÉPART ÉCHELONNÉ DES ENFANTS ...

Avant de quitter la salle, passage au secteur tri



Aujourd'hui, tri et séparation de :

- barquettes (lavées car recyclables)
- tous déchets dans poubelles
- liquides
- couverts, verres, assiettes, plateaux
- Produits non entamés (fruits, fromage sous vide, compotes)

1^{ER} BILAN....

Celui des enfants

- « C'est meilleur! »
- « Il y a moins de bruit »
- « C'est mieux qu'avant »
- « C'est mieux parce qu'on mange avec qui on veut et quand on veut. »
- « C'est bien plus rigolo »

Celui des animateurs

Développement de l'autonomie des enfants.

Service plus fluide, moins bruyant et plus confortable pour les enfants.

Respect du rythme des enfants.

Sensibilisation au gaspillage et au gout (totalité du menu prise par enfants pour gouter à tout, plateau de récupération des fromages et fruits non entamés : gouters de secours, CCAS)

Temps de repas : échanges et convivialité avec les enfants, sérénité et confort

BILAN SUITE...

Celui des agents cantine

Moins de circulation pendant le service (agents et chariots)

Plus de contact avec les enfants

Réorganisation des plannings afin de faciliter la préparation et la mise en place du buffet

Celui des enseignants

Enfants davantage disponibles pour les apprentissages à 14h

Plus de calme et de sérénité

Satisfaction générale : autonomie, responsabilisation, calme.

EVOLUTIONS

Retour des entrées chaudes à compter du 2/05, y compris en temps scolaire, après phase de test (réintroduction de la soupe le 16 mars)

Mise en place à Langer et Centre élémentaire, à la rentrée 2018:

- -Proposition de test en juin : 1 semaine pour préparer les élémentaires au fonctionnement du service au plateau, 1 semaine passerelle GS-CP pour préparer les grandes sections à l'entrée au CP
- -2019 : actions menées avec Toulouse Métropole (lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion du bio déchet, éventuellement compostage). Actions prévues de formation auprès des agents
- -Poursuite des actions dans le cadre du projet 2017-2018 « Trop moche trop bon », mise à disposition d'une mallette pédagogique, de jeux, de formations à destination des équipes Ce projet est financé par le plan national alimentation (PNA) et est mené en collaboration avec Toulouse Métropole.

« TROP MOCHE, TROP BON »

Est-ce vrai que les enfants n'aiment pas les légumes ? Idée reçue largement relayée par les médias. Objectif : s'emparer de cette question et poser directement la question aux enfants !

Co-construction avec les enfants et les animateurs ALAE (Alae élémentaire Centre, Alae maternelle Preissac, Alae élémentaire Preissac) d'un parcours ludopédagogique composé d'expériences et d'ateliers pour aborder les légumes par une nouvelle approche centrée sur le jeu et l'apport de connaissances : cartes, dés, jeu plateau, visites de jardins, dégustations, découvertes, cuisine, design culinaire...

